

Les dossiers du Gaspe

La théorie de la régulation

Extrait d'un article de Robert Boyer (Alternatives économiques)
*interroger la cohérence des formes institutionnelles
et poser un diagnostic des crises économiques structurelles
sont au cœur de l'approche régulationniste*

Développement soutenable

Définition : rapport Brundtland (1987)
*un développement qui répond aux besoins des générations
du présent sans compromettre la capacité des générations du
futur à répondre aux leurs*



***Théorie de la régulation
et développement durable***

Un article de Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

Conception et réalisation : Roger ESMIOL

Selecture : Ghislaine KOOTZ

Mise en forme et présentation : Patrice MARCHAND

IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT
MEEDDAT – PLOT I – 92055 –LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.

émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC
DIRECTEUR DE PUBLICATION : PATRICE MARCHAND

Notre site Internet : <http://www.snptas-cgt.org>

Théorie de la régulation et développement durable : un article de Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

....Ne dédaignez pas l'histoire du mouvement ouvrier. Vous n'arrivez pas, pas plus que nous ne sommes arrivés, nous, qui sommes beaucoup plus âgés que vous, dans un terrain en friche, nous avons recueilli et vous recueillez le fruit de l'effort des générations passées, et parmi ces générations, des hommes et des femmes furent jeunes, comme vous l'êtes, lorsqu'ils enrichirent de leur expérience l'histoire du mouvement ouvrier.

....Il faut aussi l'apprendre, la connaître, cette histoire du mouvement ouvrier, elle est utile...

Benoît Frachon- Aux jeunes (décembre 1961)

Connaitre le passé

pour comprendre le présent

et construire l'avenir

Sommaire

Présentation du dossier p. 6

Article de Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau avec les notes de la rédaction p. 9

Annexes
définitions de concepts (extraits d'un article de Robert Boyer) p. 39
les fondements du développement durable (document du MEEDAD)

Présentation du dossier

Ce Gaspe 43 est constitué d'un dossier reproduisant un article rédigé pour la « *La Revue de la Régulation* » par deux chercheurs dans les domaines du **développement durable** (a) et de la **régulation**, avec des notes relativement importantes. Il m'a semblé nécessaire de présenter une réflexion sur ces deux concepts qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Les positions exprimées par les deux auteurs de l'article que j'ai reproduit ci-après sont de leur fait et n'engagent pas le Snptas-Cgt.

Pour ce qui concerne le développement durable, (a) le Gaspe 42 lui a consacré une large place. Au plan politique le développement durable est affirmé comme l'orientation centrale du MEEDAT, avec notamment la loi de mise en œuvre (partielle) du Grenelle sur l'environnement. Le développement durable est inscrit également dans la politique des entreprises, notamment celles du BTP.

Le milieu professionnel de l'ex-Equipement, de l'ex-Ecologie et des services qui lui ont été rattachés est donc particulièrement concerné. Le Gaspe 42 posait une question centrale, notamment pour une organisation comme la Cgt : **Une politique écologique est-elle compatible avec le libéralisme et la globalisation ?**

Pour ce qui concerne la régulation, on peut noter deux phénomènes : depuis le développement de la crise de 2008, tout un ensemble de concepts que la pensée unique avait essayé de jeter à la poubelle : classes, capitalisme, capital, capital financier, socialisme, nationalisation, rôle de l'Etat, intervention de la puissance publique et **régulation** sont utilisés par des médias et des hommes politiques partisans jusqu'alors de la concurrence, du fonctionnement sans entraves des marchés, de la déréglementation et du rôle a minima de la puissance publique. Des politiques sont mises en œuvre qui se réclament de la **régulation**, de la **nationalisation** par exemple des banques, de **l'intervention financière** directe ou indirecte de la puissance publique. Toutefois, il serait erroné de considérer que les gouvernements et les patronats - MEDEF en France - viennent de se convertir au socialisme ! Pour autant, le dogme principal de ces gouvernements, des patronats vient de faire faillite à savoir que les « **marchés** » se régulent eux-mêmes au bénéfice de l'intérêt général, qu'ils affecteraient les richesses de façon optimum, et que l'intervention de l'Etat serait un obstacle à cette régulation.

Dans le Gaspe 42 on trouve (Point 3) un document intitulé : *Quel usage des mots ?* Il s'agit là de montrer comment des mots, des concepts sont récupérés par les appareils idéologiques d'Etat. Pour ce qui concerne les termes **régulation, nationalisation, capital financier, économie réelle, moralisation de la finance**, les appareils idéologiques d'Etat se livrent à une opération de galvaudage et de dénaturation des concepts pire que celle que nous avons notée dans le Gaspe 42. En tout cas, un certain nombre de mots, et l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale ne sont plus tabous. Dans ce contexte, il m'a paru nécessaire de faire le point sur quelques notions, en présentant un article de chercheurs universitaires. La démarche des deux auteurs m'a paru importante, car elle conduit, selon eux, à considérer que le capitalisme « *ne devrait pas sortir indemne d'une confrontation avec les exigences requises par la logique du développement durable* ».

Cet élément est à prendre en compte quand on constate, dans la crise actuelle l'impasse des politiques publiques centrées sur la **dérégulation**, la primauté à la **concurrence libre et non faussée** (b) et au laissez-faire des marchés, c'est à dire à un mouvement du capital sans entraves qu'il s'agisse de l'Etat ou des salariés, dont la capacité à défendre la valeur de leur force de travail devrait être réduite au minimum, et avec un système social où le travailleur serait laissé seul face au patron.

-
- (a) Pour ce qui concerne le débat **développement soutenable/développement durable**, se reporter au Gaspe 42. Dans l'article que nous reproduisons ci-après, les auteurs utilisent presque toujours les mots développement durable.
 - (b) Le thème de la concurrence libre et non faussée est la conception profonde des organisations politiques de l'Union européenne ; c'était le leitmotiv du Projet de constitution européenne

Présentation du dossier (Suite)

La circulation sans entrave du capital dans le cadre de la globalisation, les politiques de dérégulation menées par les Etats -et, pour ce qui concerne l'Europe, dans le cadre des politiques communautaires- ont entraîné, bien avant 2008 une série de crises.

De ce point de vue, il me paraît important que le mouvement social- et notamment le mouvement syndical- prenne en compte à la fois et les exigences sociales et les exigences écologiques. Les auteurs notent -avec raison- que le mouvement social a pris en compte tardivement la crise écologique.

En relation avec le thème du **développement durable**, le thème de la **régulation** sera présent dans ce Gaspe 43, à partir de ce que l'on désigne sous le vocable de **théorie de la régulation (c)**. Il s'agit là d'une démarche originale, qui selon moi doit être mise en débat.

Un débat important s'est développé à partir de la fin des années '70 sur les thème **régulation/ dérégulation**. Dans ce débat, le mouvement social et les intellectuels attachés à l'intervention de l'Etat dans la vie sociale ainsi qu'à des procédures de régulation et, en France à la défense des acquis salariaux et sociaux ont été mis en minorité dans la société avec le développement de ce que l'on a appelé **la pensée unique**. L'hégémonie de **la pensée unique** a été favorisée par l'écroulement des pays dits socialistes dont le mode d'organisation avait fait faillite. Mais cette hégémonie a pu s'exercer sans entraves par l'incapacité du mouvement social à proposer un projet de transformation sociale crédible, adossé à un aggiornamento (*) du marxisme, aggiornamento qui, en France comme dans les pays anglo-saxons a déserté le mouvement social et s'est confiné principalement au niveau universitaire.

Au plan politique, la dérégulation est devenue le mode opératoire « normal » des politiques, aux Etats-Unis avec Reagan, en Grande-Bretagne avec Mme Thatcher. Cette dérégulation a été accompagnée en Grande Bretagne d'une lutte acharnée contre le syndicalisme le plus progressiste (d) et d'une violence accrue contre le mouvement de libération nationale en Irlande du Nord (e). Margaret Thatcher avait lancé le slogan « **There is no alternative** ». Il n'y a pas d'alternative. Sous entendu : au capitalisme.

Cette dérégulation a été mise en œuvre à partir d'une intense campagne idéologique qui a démarré aux Etats-Unis dès les années'50. Susan George, dans son ouvrage « La pensée enchaînée » donne des informations précises sur cette offensive idéologique. Elle a été mise en œuvre avec d'importants moyens financiers -des milliards de dollars- avec des loggys, des bureaux d'études, des stages de formation, des publications à destination des intellectuels, des cadres d'entreprise ou des organismes de la puissance publique, du personnel politique. Il s'agit d'une véritable croisade aux plans politique, culturel, moral, religieux. Cette offensive a, bien entendu, été reprise en Europe et notamment en France avec les mêmes cibles. Ces politiques destinées à libérer le mouvement du capital, à permettre la maximisation du taux de profit ont été marquées par la destruction des garanties sociales et, en Grande Bretagne des syndicats les plus combattifs. Cette politique s'est, avec quelque retard développée en Europe. Elles se sont traduites par un développement sans précédemment du capital financier.

* aggiornamento : s'applique aux partis politiques, syndicats, églises... et signifie leur mise à jour, leur refondation.

- (c) théorie : voir plus loin la Note 10 et l'encadré relatif à la Note 10
- (d) la lutte contre le syndicalisme : Margaret Thatcher a liquidé dans un premier temps 20 mines de charbon- et simultanément brisé le Syndicat des mineurs. Voir le film « Charbons ardents ». L'affrontement entre la **National Union of Mineworkers** -l'Union Nationale des Mineurs- et Margaret Thatcher a duré de 1973 à 1985 et s'est cristallisé dans la grève de 1984-1985. Le conflit resta circonscrit aux mineurs et ils ont repris le travail en n'ayant rien obtenu. Cet événement accentua le virage à droite d'une partie du mouvement syndical britannique et du parti travailliste.
- (e) la lutte du mouvement de libération nationale en Irlande du Nord. Les militants emprisonnés avaient mené une première grève de la faim en 1980 pour obtenir le statut de prisonniers politiques. Le gouvernement fait semblant d'accorder des droits, puis les remet en cause quand la première grève de la faim cesse. Dix militants -dont le plus connu sera Bobby Sands- reprennent leur grève de la faim. Bobby Sands meurt après 65 jours de grève de la faim, suivi par les neufs autres militants.
- Cette action soulève un mouvement de solidarité au niveau international ; en Irlande, les militants indépendantistes deviennent plus radicaux et l'affrontement avec l'armée britannique et les unionistes -protestants qui s'opposent à l'IRA- deviendra beaucoup plus sévère.

Présentation du dossier (Suite)

La circulation sans entrave du capital dans le cadre de la globalisation, les politiques de dérégulation menées par les Etats -et, pour ce qui concerne l'Europe, dans le cadre des politiques communautaires- ont entraîné, bien avant 2008 une série de crises.

Je citerai l'effondrement des bourses en 1987, la crise des caisses d'épargne aux Etats-Unis (1988-1989), les crises mexicaines (1995), des pays asiatiques émergents (1997), argentine (2001), crise des subprimes (1997) aux Etats-Unis.

Si la crise du capital financier attire – à juste titre – l'attention, la crise actuelle comme les crises que l'on a notées précédemment est en même temps une crise au niveau des investissements des entreprises, crise sociale dans les pays du Nord et du Sud, crise écologique (*f*).

Le mouvement social peut-il s'emparer de la réflexion croisée développement durable/théorie de la régulation ? Il s'agit, comme je l'ai dit plus haut d'un travail de recherche universitaire qui apporte des éléments pour la réflexion. D'ailleurs, comme les auteurs le signalent dans leur article, les théories de la régulation – en France et ailleurs – ne constituent pas un ensemble homogène. Par ailleurs, les auteurs font référence à deux concepts **fordisme** et **post-fordisme**. Ces concepts ont déjà été présentés – à titre d'éléments de débat dans plusieurs Gaspe. Toutefois des approches différentes existent sur le fordisme et le post-fordisme. A noter cependant qu'un large accord se dessine pour constater que la fin des années '70 ouvre une nouvelle période, en rupture avec les « Trente glorieuses » (*g*). En tout cas la fin du fordisme ne signifie pas la fin du taylorisme, voire au contraire sa généralisation à de nouveaux domaines de travail. Simultanément les formes d'aliénation se développent, notamment parmi l'encadrement : le salarié se sent de plus en plus étranger à son activité de travail, puis progressivement à son milieu social. D'où une « épidémie » de suicides. C'est ce qui s'est passé, notamment, au technocentre de Renault à Guyancourt.

-
- (*f*) crise écologique Voir Gaspe N° 42
 - (*g*) Trente Glorieuses Voir Gaspe N° 42

Comment sera organisé ce Gaspe 43 ?

On trouvera **le texte de l'article** de Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau avec quelques légères modifications, notamment des références à des auteurs. Dans le corps de ce texte, on trouvera des **notes explicatives** sur tout un ensemble de termes.

En annexe on trouvera des définitions de concepts utilisés dans l'article et qui sont ici présentés à partir d'un article de Robert Boyer ainsi qu'un schéma du développement durable à partir d'un document du MEEDAD.

Le coordonnateur du Gaspe : Roger ESMIOL

Revue de la Régulation Capitalisme, institutions, pouvoirs.

n°1, juin 2007, Varia

Articles

Théorie de la régulation

et développement durable

Sandrine Rousseau et Bertrand Zuindeau

Plan de l'article

Section 1-Développement durable et théorie de la régulation : des apports mutuels

1-1- Conceptualisation du système économique et rapport aux institutions

1-2- Le rapport à l'environnement

1-3- Le rapport au temps et l'analyse des ruptures

1-4- Le cadre spatial privilégié

Section 2-Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste

2-1-Fordisme, post-fordisme et développement durable

2-2-Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme ?

Les auteurs

Sandrine Rousseau

Maître de conférences - Université de Lille 1

Vice-présidente de l'Université chargée de la Vie étudiante et de l'égalité hommes /femmes

Thèmes de recherche : Economie de l'environnement

Bertrand Zuindeau

Maître de conférences - Université des Sciences et Technologies de Lille

Thèmes de recherche : Economie de l'environnement-Développement durable

Problématique de l'article (b)

On relie généralement l'apparition de la notion de développement durable (ou soutenable) à la parution, en 1987, du rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, -CMED- « **Our common future** », plus connu sous le nom de sa présidente, GRO HARLEM BRUNDTLAND (CMED, 1987) (1). Il est clair, cependant, que la notion dispose d'antécédents intellectuels, parfois anciens, s'inscrivant dans la pensée écologique et dans l'économie politique. La définition la plus célèbre du développement durable résulte également du rapport BRUNDTLAND. Elle voit ce mode de développement comme « **répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs** » (CMED -1987- p.51). Cependant, sans que cela soit contradictoire avec la définition qui précède, le développement durable est très souvent appréhendé comme l'articulation des trois composantes suivantes : équité sociale, efficacité économique et préservation de l'environnement, voire un quatrième, la gouvernance (2).

La problématique du développement durable a suscité une importante littérature, provenant de milieux d'acteurs divers et marquée de différences parfois très contrastées, notamment avec, d'un côté, des approches plutôt « modérées » - ayant pour source les entreprises et leurs représentants ou certaines institutions internationales telles que la Banque mondiale ou l'O.C.D.E. - et de l'autre, des approches davantage « radicales » - généralement issues de certaines ONG -, considérant le développement durable comme un mode de développement alternatif au mode de développement économique actuel.(3)

Sur un plan heuristique,(4) divers corpus théoriques, tels que l'institutionnalisme (5) ou le courant néo-classique (6) ont cherché à intégrer, avec plus ou moins de réussite, cette référence nouvelle (7). Des approches plus originales, telles que l'économie écologique se sont par ailleurs constituées, pour tenter d'apporter d'autres lectures. Face à ce foisonnement théorique, il est possible d'opérer une partition entre les approches dites de la « durabilité faible » - issues en particulier du courant néo-classique - et celles relevant de la « durabilité forte » - économie écologique, approche institutionnaliste notamment -. Les premières retiennent généralement l'hypothèse d'une possible substituabilité entre les différents facteurs de production (8) – capital naturel, capital physique, travail, voire entre les différents types de biens – l'environnement (9) étant alors envisagé comme un bien économique parmi d'autres -. A l'inverse, les tenants de la durabilité forte, se montrent critiques d'une telle hypothèse et appréhendent l'environnement comme une variable tout à fait spécifique. De tels fondements théoriques différents, il résulte des analyses et des préconisations politiques elles-mêmes très différencierées.

Le présent article ne cherche pas à se positionner vis-à-vis de ces différentes contributions, qu'elles soient empiriques ou théoriques, mais aimerait apprécier la pertinence d'un autre courant théorique qui, jusqu'à présent, n'a pas paru s'intéresser au développement durable : la Théorie de la Régulation. (10) Le rapprochement entre Développement durable et Théorie de la Régulation n'est pas artificiel. Il nous semble que l'un et l'autre sont à même de dépasser leurs « zones d'ombre » respectives (**Section 1**). Surtout, la Théorie de la Régulation est susceptible d'offrir une caractérisation du capitalisme entre la logique de ce système économique et social particulier et la logique inhérente au développement durable (**Section 2**)

• (b)Titre de la rédaction

Encadrés de la rédaction explicatifs au point « Problématique de l'article » (p.10)

➤**Encadré relatif à la Note (1)**

Rapport Brundtland

Rapport Brundtland *Our common future* traduit en français : *Notre avenir à tous* (1987). Commission mondiale sur l'environnement et le développement -CMED- Traduction française 1988- Montréal -Editions du fleuve on trouvera de larges extraits dans le Gaspe 42.

Développement durable ou soutenable ?

On pourra noter que dans l'article les auteurs utilisent en français le terme **développement durable**, mais que dans les références en anglais et notamment dans la bibliographie, (p.39) c'est le terme « **sustainable development** » qui est utilisé comme d'ailleurs dans le rapport Brundtland. Pour plus de détails, voir gaspe N° 42 -Point 3 Quel usage des mots ?

➤**Encadré relatif à la Note (2)**

Gouvernance

Le mot **gouvernance** est depuis quelques années utilisé pour caractériser toutes sortes d'activités. L'utilisation du terme gouvernance par les auteurs de l'article renvoie aux **différents aspects des relations entre l'Etat et le citoyen** dans le domaine de l'environnement.

Gouvernance écologique

Ce thème est développé dans le Rapport d'une mission confiée à Corinne Lepage par Jean-Louis Borloo (février 2008).

Les thèmes suivants ont été abordés :

- 1-Le droit à l'information environnementale
- 2-L'expertise

3-La responsabilité

➤**Encadré relatif à la Note (3)**

Un mode de développement alternatif Remarque de la rédaction

Une politique écologique peut-elle conduire à la transformation de la société ? La question a été posée dans le Gaspe 42 : Une politique écologique est-elle compatible avec le libéralisme et la globalisation

➤**Encadré relatif à la Note (4)**

Heuristique

Mot forgé à partir du grec antique *heuristikēin* (trouver) est un terme qui, selon le dictionnaire Littré, signifie l'art d'inventer, de faire des découvertes.

En sociologie, c'est une discipline qui se propose de dégager les règles de la recherche scientifique selon le Larousse.
C'est dans ce sens que l'utilisent les auteurs de l'article.

➤**Encadré relatif à la Note (5)**

L'institutionnalisme

Les universitaires ou les chercheurs qui se réclament de l'institutionnalisme considèrent que les règles institutionnelles jouent un rôle important en économie. Les politiques qui s'en réclament considèrent, pour leur part, que les règles institutionnelles, autrement dit l'action de l'Etat doivent organiser l'économie. Selon les organisations politiques, cette régulation comporte des degrés très variables : économie administrée, nationalisations (plus ou moins étendues), règles (plus ou moins contraignantes), politique monétaire.

Encadrés de la rédaction explicatifs au point « Problématique de l'article » (p.10) (Suite)

➤Encadré relatif à la Note (6)

Le courant néo-classique

Les économistes tenants du courant néo-classique - mais aussi les politiques qui mettent leurs principes en application - considèrent que le système économique se réduit à un ensemble de marchés. Ceux-ci sont régulés « naturellement » notamment par les prix. Les néo-classiques considèrent que le système économique n'est pas et ne doit pas être régulé par des institutions, mettant en œuvre des règles concrètes. Ceux qui se fondent sur ces principes privatisent, suppriment le maximum de règles, d'où le mot d'ordre « concurrence libre et non faussée » qui était le maître-mot du Projet de constitution européenne, rejeté comme on le sait par référendum en France et aux Pays-Bas ?

➤Encadré relatif à la Note (7)

Cette référence nouvelle

Il s'agit de l'écologie, ou de l'environnement. Cela concerne en premier lieu des productions scientifiques. Mais aussi des activités des organisations de défense de l'environnement, des associations et des partis politiques, avec des positions et des orientations très diversifiées.

➤Encadré relatif à la Note (8)

Facteurs de production

L'article énumère divers facteurs de production : *capital naturel, capital physique, travail*. Ce type de présentation est celui de l'enseignement courant de l'économie et de très nombreux économistes. Elle présente le grave inconvénient de mettre sur un même plan le capital et le travail et de ne pas mettre en lumière un élément central : le procès d'exploitation et d'aliénation inhérent au procès même de travail. L'analyse des marxistes, par contre, présente une typologie qui font apparaître le procès d'exploitation. Cette remarque rejoint la rubrique « Quel usage des mots » présentée dans le Gaspe 42.

➤Encadré relatif à la Note (9)

Environnement

Voir Gaspe 42 : Quel usage des mots ? p.29

➤Premier Encadré relatif à la Note (10)

Théorie

Le mot **théorie** a été créé à partir du mot grec antique *theôria*, action d'observer. Une théorie est un ensemble systématisé de propositions sur un sujet déterminé. Si on prend l'exemple de la théorie de la gravitation de Newton, elle se fonde sur des hypothèses et des observations ainsi que sur des calculs mathématiques complexes. Signalons aussi la théorie marxiste ou la théorie keynésienne.

On trouvera en page 13 des encadrés relatifs à la méthodologie relative à l'élaboration d'une théorie. La problématique de l'article que nous reproduisons dans ce dossier fait référence à la **théorie de la régulation**. Cette théorie - c'est à dire un ensemble systématisé de propositions dans le domaine économique et pour l'action politique est formalisée dans un ouvrage « **Théorie de la régulation, l'état des savoirs** ». Il s'agit d'un ouvrage collectif publié en 1996. On peut voir dans la Bibliographie présentée par les auteurs de l'article et que nous avons reproduite fait référence à cet ouvrage et à un grand nombre d'autres relatifs aux questions soulevés par la Théorie de la régulation.

Voir page 13 ci-après un document relatif au concept de théorie.

Document annexe à la note 10 sur le concept de théorie

Définition

Une théorie est un ensemble de propositions servant à unifier de façon logique des concepts afin d'expliquer certains aspects de la réalité dont on cherche à rendre compte

Comment se construit une théorie ?

1- A partir des conclusions de recherche d'autres chercheurs
→→→état de la question

2- A partir de l'observation critique
→→→faits relevés à partir de notre propre expérience

Théorie et accroissement du savoir

Permet de découvrir les faits pertinents sans orientation théorique, la recherche risque de procéder par tâtonnements.

Formule des concepts : la création de nouveaux concepts sert à accroître le champ de nos explications, par ex.: intelligence, adaptation, anxiété etc.

Classifie les phénomènes, permettant ainsi de mettre de l'ordre dans nos observations

Fournit une synthèse des faits et évite ainsi l'accumulation éparses des données

Prédictions

Indique les meilleures avenues de recherche

Source : Dany Laveault Université d'Ottawa Automne 1997 (*Par Internet*)

Section 1

Développement durable et Théorie de la régulation : des apports mutuels

Certes, Développement durable et Théorie de la Régulation ne se comparent pas sans précaution, étant entendu qu'ils ne se situent pas sur le même plan épistémologique.⁽¹¹⁾ La Théorie de la régulation est une théorie cherchant à expliquer les dynamiques d'accumulation, leurs caractéristiques et leur entrée en crise, leur enchaînement. Le développement durable, à l'évidence, n'est pas une théorie. Il constitue, en premier lieu, un référentiel analytique mettant l'accent sur un triple registre d'interdépendances : de domaines (économique, social, écologique, institutionnel), de temps, et d'espaces. Mais le Développement durable est aussi un référentiel ⁽¹²⁾ normatif d'action publique et privée, avec pour dessein fondamental, une conjonction entre équité intergénérationnelle et équité intragénérationnelle ⁽¹³⁾. En cela, il s'apparente à un « projet », avec à l'origine une charge critique et alternative importante, mais un projet de plus en plus approprié par les entreprises et les décideurs politiques et faisant alors office de principe général de développement.

La différence de positionnements épistémologiques n'empêche nullement le rapprochement. Au contraire, la théorie de la régulation est susceptible d'apporter ses schèmes ⁽¹⁴⁾ explicatifs pour ordonner des éléments de problématique offerts par le développement durable et d'appuyer des projets orientés vers la durabilité.

Cette première remarque étant faite, il apparaît que les deux ensembles en présence se situent diversement l'un à l'autre à l'aune d'un même registre de critères. Les différences sont sensibles. Ce que l'un des ensembles met en exergue est, pour une large part, laissé dans l'ombre par l'autre. Dès lors, les deux registres semblent utilement complémentaires et leur conjonction permet de couvrir un champ plus large que ne le fait leur seul regard exclusif.

Le tableau suivant résume la situation différenciée du Développement durable et la Théorie de la Régulation face à plusieurs critères, estimés pertinents. La suite de la section en détaillera le contenu.

Développement durable et Théorie de la Régulation : manques respectifs et complémentarités

	Problématique du Développement durable	Théorie de la Régulation
Conceptualisation du système économique	Globale et mettant l'accent sur la dimension productiviste	Détaillée: régimes d'accumulation et modes de régulation variables
Rapport aux institutions	Vague ou ad hoc	Précis : 5 formes institutionnelles
Prise en compte de l'environnement	Essentielle dans l'approche	Non explicitée
Rapport au temps	Long terme a-historique	Dimension historique
Analyse des ruptures	Irréversibilité, incertitude ...	Grandes et petites crises
Cadre spatial privilégié	Global	Principalement national

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs à la Section
1 -Développement durable et Théorie de la régulation : des apports mutuels (Page 14)*

➤Encadré relatif à la Note (11)

Sur le même plan épistémologique

Epistémologique : qui concerne l'épistémologie **Epistémologie** : du grec antique *epistemē*, science, et logos étude. L'épistémologie a notamment pour objet d'analyser les procédures opératoires propres à chaque pratique théorique. Les auteurs de l'article écrivent : Développement durable et Théorie de la Régulation ne se comparent pas sans précaution, étant entendu qu'ils ne se situent pas sur le même plan épistémologique.

Ce qui veut dire, en d'autres termes, que le **développement durable**, d'une part et la **théorie de régulation**, d'autre part sont élaborés à partir de procédures d'analyse des faits, de formalisation, de procédures spécifiques. De ce fait, la comparaison entre l'un et l'autre n'est pas facile. A noter d'ailleurs que le mouvement social -syndicat ou partis politiques- se référant au marxisme ont éprouvé de grandes difficultés à intégrer la dimension développement soutenable. Cela ne provenait pas uniquement d'a priori idéologiques, mais aussi de réelles difficultés méthodologiques, comme le signalent les auteurs à propos de la théorie de la régulation.

➤Encadré relatif à la Note (12)

Référentiel d'action publique et privée

Un référentiel est une méthode d'étude ou une liste descriptive d'un domaine particulier. Ex : référentiel de compétences.

➤Encadré relatif à la Note (13)

Equité intergénérationnelle et équité intragénérationnelle

Comment mettre en œuvre un développement soutenable, au sens où l'entend le Rapport Brundtland qui respecte la personne humaine, en prenant en compte le contexte social et en préservant la nature.

En ce qui concerne **l'intragénérationnel**, les questions posées sont par exemple : enfants chômeurs, aînés dépendants. Sont en cause : les modes de vie, le statut social, les politiques de retraite, d'éducation....

En ce qui concerne **l'intergénérationnel**, citons les questions relatives à l'environnement, l'avenir de l'humanité.

Une question centrale est posée : la primauté accordée au marché sacrifice l'homme ; on peut dire qu'elle détruit des hommes, par exemple par le développement de la précarité et de la flexibilité.

Ce qui soulève la question : quelle régulation? Pour quoi faire ?

➤Encadré relatif à la Note (14)

Schèmes

Du grec antique *skhēma*, figure. Il désigne une structure d'ensemble d'un processus ou encore un noyau de savoir-faire adaptables à un grand nombre de situations. Je citerai la définition de Jean Piaget : « *Le schème est une structure ou organisation des actions telles qu'elles se transforment ou se généralisent lors de la répétition de cette action en des circonstances semblables ou analogues* ».

Ainsi, selon les auteurs de l'article, la théorie de la régulation est capable, par les éléments d'analyse qu'elle propose, d'enrichir les propositions du développement durable. Ce qui, pour le mouvement social, en particulier pour les syndicats permet de relier le développement durable aux luttes sociales et, pour la Cgt en particulier, à la perspective de transformation sociale.

1-1 Conceptualisation du système économique et rapports aux institutions

Dès l'origine, les travaux régulationnistes ont insisté sur la pertinence heuristique d'une périodisation du capitalisme. Si des constantes régissent la logique de fond du capitalisme – la prééminence de la valeur d'échange (15), la tendance à l'accumulation (16), la survenance de crises du système (17) ...- toutefois, les formes prises par ces tendances générales varient sensiblement dans le temps et dans l'espace. En particulier, différents modes de développement, conçus dans la grammaire régulationniste comme des combinaisons particulières entre régimes d'accumulation et modes de régulation, s'articulent au fil du temps. Les premières formes capitalistes sont ainsi dominées par l'accumulation extensive (18), au sens où le développement du capitalisme conquiert de nouvelles branches et de nouveaux marchés, étend ses relations de production à de nouvelles sphères de l'activité économique, sans pour autant modifier de manière importante les conditions de production et l'efficacité du travail ou du capital. Puis, s'agissant de la France par exemple, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et surtout ensuite pendant la période d'entre-deux-guerres, l'accumulation devient intensive (19), c'est-à-dire que les conditions de production sont systématiquement transformées de manière à accroître la productivité apparente du travail. Les nouveaux investissements prennent surtout la forme d'une augmentation du stock de capital par travailleur. Avec les Trente Glorieuses (20), le régime d'accumulation intensive se centre sur la consommation de masse et se caractérise par une coévolution étroite et économiquement favorable entre norme de production et norme de consommation. Une telle périodisation pourrait bien sûr être précisée à la fois dans son contenu et dans ses périodes-limites, notamment pour ce qui concerne la période actuelle qui serait régie par le -ou plutôt le(s) post-fordisme(s) (21).

Face à cette approche clairement historique, la conceptualisation (22) du système économique généralement offerte par les travaux sur le développement durable est « globale », en ce sens qu'elle ne détaille pas la réalité du système capitaliste suivant les divers modes de développement. Si une critique forte du productivisme (23) parcourt cette littérature, pour autant, cette orientation économique n'est pas rapprochée des phases particulières d'accumulation, qui aiderait à en expliquer l'avènement et la persistance.

De même, les apports sur le développement durable ne s'accompagnent pas, le plus souvent, d'une théorisation du cadre institutionnel. L'invocation des institutions demeure vague, ou suivant les études, tout à fait ad hoc.

Par ses concepts traditionnels que sont le régime d'accumulation, le mode de régulation, et les cinq formes institutionnelles :

- *le régime monétaire,*
- *le rapport salarial,*
- *les formes de la concurrence,*
- *les modalités d'adhésion au régime international,*
- *et les formes de l'Etat, **Voir Annexe 1***

La théorie de la régulation pourrait aider à caractériser le système économique dans son évolution et en apprécier la portée vis-à-vis des conditions de durabilité, d'une manière plus précise que le font actuellement les travaux sur le développement durable.

*Encadré de la rédaction explicatifs relatifs au point
1-1 Conceptualisation du système économique et rapports aux institutions (Page 16)*

➤ **Encadré relatif à la Note (15)**

Valeur d'échange

L'article fait référence à un concept la valeur d'échange qui a été formalisée par Karl Marx dans ses ouvrages et en particulier dans le Livre 1 du Capital ; toutefois la distinction **valeur d'échange/valeur d'usage** existe déjà chez Aristote. Adam Smith utilise aussi cette distinction. En fait K Marx reprend à son tour cette distinction et en précise la formulation d'économistes dits classiques. Dans ce cadre on peut distinguer :

La valeur d'usage d'une marchandise. La production d'un bien quelconque satisfait un besoin social. Ce besoin peut revêtir des caractères très variés : objet de première nécessité ou objet de luxe. La marchandise peut être utilisée, non pas directement pour la consommation, mais comme moyen de production (machines, métaux ...). Comment caractériser la marchandise dans la phase actuelle du capitalisme ? Sont en effet utiles, voire indispensables : le transport, les communications par les moyens modernes informatiques et électroniques ; sont également indispensables des activités dites parfois improductives, mais ressortissant du domaine des services.

La valeur d'échange d'une marchandise. Dans ce qu'on nomme la production marchande, les marchandises dont on a présenté quelques caractéristiques s'échangent. K.Marx considère que ces marchandises qui s'échangent peuvent être comparées les unes par rapport aux autres. La première réponse, simple, c'est de dire par rapport à leurs prix. En fait, il faut trouver le facteur commun à toutes ces marchandises et on trouve alors la quantité de travail qui est nécessaire à leur production. Cette analyse est importante, car l'analyse du procès de production, prenant en compte le travail, permet de comprendre l'exploitation du salarié. Dans le langage courant, on dit en effet partage de la valeur ajoutée ; et on constate aussi dans la crise de 2008, notamment du capital financier.

Les chercheurs adeptes de la Théorie de régulation font - du moins une partie d'entre eux - référence aux concepts de la théorie marxiste. Voir l'opinion des auteurs de l'article page 42.

➤ **Encadré relatif à la Note (16)**

La tendance à l'accumulation

C'est la terminologie marxiste classique qui distingue différents moments de l'accumulation dans le système capitaliste. Ce mouvement se traduit aujourd'hui une accumulation massive surtout au niveau du capital financier.

➤ **Encadré relatif à la Note (17)**

La survenance de crises du système

Quel usage du mot crise ? Le capitalisme est un système instable. Si on considère de longues périodes, on constate une série de crises.

*« Le terme **crise** est galvaudé quel que soit le domaine (...). Si Marx qualifiait de crise tous les ralentissements brutaux de l'activité, on préfère désormais le terme de **récession**, réservant **crise** ou **dépression** à des situations particulièrement graves. Il existe néanmoins un autre usage du terme, qui sert à désigner de grandes crises, par opposition aux récessions qui ponctuent le cycle conjoncturel, dites **petites crises**. L'appellation ne recouvre que trois évènements, mais trois évènements majeurs, la crise de 1929 et les deux grandes crises des dernières décennies du XIX^e et du XX^e siècle. Ce qui caractérise ces deux crises n'est pas, contrairement à celle de 1929, un effondrement subit de la production, mais une accumulation de difficultés durables (...) La crise structurelle de la fin du XX^e siècle commence vers 1970 ».*

[Source](#) Actuel Marx Confrontations La dynamique du capital

Ndlr : cette contribution considère qu'une crise structurelle commence vers 1970 ce qui coïncide avec la problématique d'autres chercheurs qui situent - à cette même date la fin du fordisme et le début du post-fordisme (voir note 21 ci-après).

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point
« 1-1 Conceptualisation du système économique et rapports aux institutions » (Page 16
Suite)*

➤Encadré relatif à la Note (18)

L'accumulation extensive

On désigne par accumulation extensive le procès de production où le capitalisme étend son activité à de nouvelles sphères d'activités, sans que les conditions de production et l'efficacité du travail ni du capital ne soient modifiées de façon importante. La citation de Julliard citée par les auteurs explicite le concept.

➤Encadré relatif à la Note (19)

L'accumulation devient intensive

On désigne par accumulation intensive le procès de production où les conditions de la production se transforment avec une augmentation de la productivité du travail. Là encore la citation de Julliard explicite le concept.

➤Encadré relatif à la Note (20)

Avec les Trente Glorieuses.

Pour des précisions sur ces termes, voir Gaspe 42 : Quel usage des mots ? p.33

➤Encadré relatif à la Note (21)

Fordisme /post fordisme

Fordisme :

Le fordisme mode d'organisation des procès d'organisation hiérarchique et technique de la production et du travail. On considère qu'il a été mis en œuvre par la famille Ford. Au début du XX^e siècle fut construite une très grande usine produisant des automobiles à Detroit (Etats-Unis). Une des caractéristiques de ce type d'entreprise est l'introduction d'une rationalisation et d'une division accentuée du procès de travail, avec en particulier le travail à la chaîne. Le film de Charlie Chaplin « *Les temps modernes* » illustre cette façon de concevoir le travail. Le fordisme a été introduit dans des entreprises, pas seulement dans le secteur de la métallurgie. D'autre part, le fordisme a été aussi introduit en Europe, par exemple aux usines FIAT à Turin, en France avec Citroën. Le fordisme s'est développé après la seconde guerre mondiale dans la période dite des Trente Glorieuses en France.

Post -fordisme :

Gérard Duménil et Dominique Lévy dont un extrait d'article a été présenté en Note 17 page 17 ont écrit que la crise la fin des années '70 indique une crise structurelle du capitalisme. De fait, à partir de cette date une inflexion importante est apportée aux politiques dites des Trente Glorieuses. Des chercheurs tenants, pour la plupart de la théorie de la régulation considèrent que les procès d'organisation technique et hiérarchique de la production et du travail de la période antérieure sont devenus caducs et font place à d'autres procès d'organisation technique et hiérarchique de la production et du travail.

➤Encadré relatif à la Note (22)

Conceptualisation du système économique

Représentation générale et abstraite du système économique.

➤Encadré relatif à la Note (23)

Le productivisme

Le productivisme est défini selon Le Dictionnaire historique de la langue française comme un « *système d'organisation de la vie économique dans lequel la production est donnée comme objectif premier* ». Le productivisme est également une idéologie où la production, et en fait, l'augmentation de la production est donnée comme objectif social et politique. Durant la période de la guerre froide, un concours de productivisme entre les Etats-Unis et l'URSS.

1-2 Le rapport à l'environnement

Il est vrai que, pour y parvenir, il conviendrait que la théorie de la régulation se penche davantage sur le rôle de l'environnement naturel dans la dynamique économique. Au milieu des années '90, Alain LIPIETZ faisait le constat que la théorie de la régulation avait durablement ignoré la question écologique. Aux dires de l'auteur, cette apparente indifférence était d'autant plus surprenante que les auteurs régulationnistes sont fréquemment engagés comme militants dans la cause écologiste. Pour expliquer ce paradoxe, LIPIETZ invoquait deux raisons :

- *D'une part, ces auteurs sont justement des « écologistes politiques » (24) et non des environnementalistes. Pour eux, dans une tradition althüssérienne (25), l'environnement n'est qu'une production artificielle dans laquelle se matérialisent les rapports sociaux (26). De là, résulte un intérêt plus marqué pour l'urbain et le cadre bâti que pour l'environnement matériel, au sens strict.*
- *D'autre part, l'approche régulationniste est traditionnellement axée sur le fordisme et, de ce point de vue, LIPIETZ estime : « il est difficile de prétendre que le fordisme soit entré en crise par le côté du rapport société-environnement »*

Ces dernières années, cependant, plusieurs contributions d'inspiration régulationniste sont venues pallier quelque peu cette carence générale. Certaines sont à rattacher à l'analyse de la crise agricole ; d'autres concernent plus particulièrement l'évolution récente de l'entreprise face à l'environnement. Se situant à un niveau plus général, plusieurs travaux sont partis de l'idée que les caractéristiques du rapport économique à l'environnement étaient influencées par l'état et l'évolution de la conjonction « régime d'accumulation / mode de régulation » et ont même, pour certains, discuté l'hypothèse que le rapport social à l'environnement pouvait constituer « une forme institutionnelle ».

Les travaux sur le développement durable pourraient utilement contribuer à cette possible orientation nouvelle. En effet, s'il est une composante qui parcourt l'ensemble de la littérature sur le développement durable, qu'il s'agisse d'apports théoriques ou des documents d'origine institutionnelle, c'est bien la question environnementale. Côté économie standard, la théorie de la croissance soutenable se fonde sur la théorie des externalités environnementales (27) et sur l'économie des ressources naturelles. Pour leur part, les partisans de la durabilité forte, en particulier les tenants de l'économie écologique, mettent la spécificité de la logique écologique (...). Ils reconnaissent ainsi le concept de « capital naturel critique », selon lequel un certain nombre de phénomènes naturels sont proprement irremplaçables – régulations climatiques, protection par l'ozone stratosphérique, biodiversité... - et leur dégradation, au-delà d'un certain niveau, est porteuse d'irréversibilités ruineuses (28) pour la nature comme pour l'homme.

Finalement, dans l'ensemble de la littérature non théorique sur le développement durable, émanant des diverses organisations s'estimant concernées par cette problématique - institutions internationales, administrations d'Etat, collectivités territoriales, entreprises et leurs représentants, associations - l'environnement naturel occupe une place centrale, voire exclusive. Dans ce registre particulier, les contributions portent alors sur les impacts environnementaux des activités économiques, sur les moyens possibles de limiter ces impacts, en privilégiant en l'occurrence l'intervention préventive, ainsi que sur la possible conciliation entre efficacité économique et préservation de l'environnement. Sans doute de telles contributions manquent-elles à dégager une véritable « historicisation » (29) du rapport entre activités économiques et environnement. Tout comme pour le développement durable en général, il n'est pas recherché une périodisation de ce rapport en lien avec les modes de développement prévalant. Pour le moins, cependant, les travaux existants pourraient apporter un matériau de choix pour alimenter une telle problématique à laquelle s'attellerait la théorie de la régulation, munie de son appareillage conceptuel.

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point
1-2 Le rapport à l'environnement (Page 18)*

➤Encadré relatif à la Note (24)

Ecologistes politiques

René Dumont, militant tiers-mondiste s'est également intéressé aux questions écologistes développées par le Club de Rome (Voir Gaspe 42 p17). Il se présente à l'élection présidentielle de 1974 et bénéficie du soutien de plusieurs associations écologistes. Depuis les années '70, l'écologie politique s'est divisée en plusieurs courants. Les Verts, divisés eux-mêmes en plusieurs courants sont généralement classés à gauche. Plusieurs partis politiques - dont le Parti socialiste ont organisé des structures spécifiques pour prendre en compte les questions écologiques.

➤Encadré relatif à la Note (25)

Tradition althusserienne

Louis Althusser (1916-1990) a voulu revenir à la pensée de Marx, pour en dégager le fonds scientifique, contre les interprétations idéologiques des partis politiques, contre son écrasement par le stalinisme et contre les interprétations humanistes et économistes qui l'éducent.

➤Encadré relatif à la Note (26)

Les rapports sociaux

Les rapports sociaux sont les rapports que les hommes entretiennent entre eux dans une société déterminée, à une époque déterminée. Dans un système capitaliste, les rapports sociaux se développent dans ce qu'on appelle traditionnellement les rapports de production. Dans ces activités les rapports de classe se constituent : des formes de domination et d'exploitation apparaissent. Sous l'expression devenue très courante aujourd'hui, partage de la valeur ajoutée, le rapport d'exploitation entre ce que reçoit le salarié et le capital -et notamment le capital financier- est évident. Il faut se garder d'un marxisme dogmatique où les rapports sociaux se limiteraient aux seuls rapports de production.

En effet, dans les activités de travail, outre l'exploitation, apparaît l'aliénation : le salarié devient étranger à son travail et étranger à ses semblables. Les suicides au technocentre de Renault illustrent concrètement cela.

➤Encadré relatif à la Note (27)

Externalités environnementales

Les externalités environnementales sont les impacts de multiples activités humaines vers le milieu qui nous entoure. Dans le Gaspe 42, on peut trouver des exemples de ces externalités (Gaspe 42 pp10 et suivantes)

- l'exploitation de la forêt en Nouvelle Guinée
- l'amiante
- les marées noires

➤Encadré relatif à la Note (28)

Irréversibilités ruineuses

Lorsque les externalités environnementales qu'on a brièvement présentées en Note 27 dépassent certains niveaux, on observe une saturation et des dommages irréversibles. C'est vrai pour le milieu naturel avec la marée noire par exemple ou avec l'amiante pour les usagers et les salariés. Lorsque le mouvement social exige que des solutions soient prises pour mettre un terme aux dommages produits par ces externalisations, le coût est considérable. Non seulement le coût financier, mais aussi les coûts humains par les maladies professionnelles ou atteignant le simple citoyen. D'où la nécessité d'imposer des règles précises contraignantes.

➤Encadré relatif à la Note (29)

Historicisme

Expliquer les phénomènes par leur place dans l'histoire.

1-3 Le rapport au temps de l'analyse des ruptures

Bien que théorie de la régulation et développement durable paraissent se rapprocher en privilégiant ensemble le long terme, ce qui précède permet de noter une différence majeure quant au rapport au temps. Alors que la problématique du développement durable promeut un temps sans réel ancrage historique, la théorie de la régulation (...) s'attache à un temps « historicisé » (30) où les diverses formes sociales se répondent les unes les autres selon des configurations particulières et que certains auteurs régulationnistes (...) ont analysé avec le concept de complémentarité institutionnelle (...).

Autre différence : le regard de la théorie de la régulation est plutôt rétrospectif ; le développement durable est bien davantage tourné vers le futur. Pendant de longues années, le programme régulationniste a été essentiellement axé sur le fordisme, son émergence, sa dynamique, et sa remise en cause. Il faudra attendre le début des années '90 pour que s'engagent des réflexions sur le ou le(s) post-fordisme(s). Depuis, l'identification des formes nouvelles d'accumulation et de régulation a pris des voies diverses : par exemple, « capitalisme patrimonial » (31), régime où primaient de nouvelles formes de concurrence, ou encore régime d'accumulation immatérielle (32). Les approches en termes de développement durable, pour leur part, s'intéressent au caractère « non durable » des tendances passées, mais leur inclination à la normativité les conduit surtout à dessiner les conditions d'un chemin de croissance où l'optimalité irait de pair avec la durabilité. Dans cette perspective, des variables tels que le taux de rendement de l'investissement, le taux d'actualisation (33) ou la formation d'une rente de rareté à faire fructifier dans l'intérêt des générations futures exercent un rôle majeur. Les conceptions plus fortes de la durabilité insistent plutôt, quant à elles, sur la conservation des ressources naturelles et confèrent une place première au principe de précaution (34). Cependant, la prégnance des effets d'incertitude (35) invite de nombreux auteurs à proposer de nouveaux schémas démocratiques de prise de décision que l'on a tendance à qualifier, non sans ambiguïté ni controverses de nouvelles gouvernances (36). A nouveau, en précisant des cheminements articulant régimes d'accumulation et conditionnements institutionnels la théorie de la régulation pourrait contribuer à affiner certains scénarios en termes de développement durable.

De leur côté, les contributions relevant du développement durable pourraient aider au renouvellement de l'analyse régulationniste des ruptures. On sait que la théorie de la régulation considère en général deux types de crises : les « petites » et les « grandes ».

- Les petites crises révèlent des déséquilibres partiels et provisoires dans les régimes d'accumulation. Même si leurs effets économiques peuvent ne pas être négligeables, elles sont dépassées dans le cadre du mode de régulation en vigueur et en s'appuyant sur celui-ci.
- A l'inverse, les grandes crises -la crise des années 30, celle de la fin des années '70- (37) marquent l'épuisement d'un mode d'accumulation et appellent la recherche d'un nouvel ensemble « régime d'accumulation /mode de régulation ».

La problématique du développement durable, toutes obédiences confondues, mais plus particulièrement l'économie écologique, s'est attachée à préciser des notions telles que l'incertitude, l'irréversibilité, la capacité de charge, la résilience (38), et à envisager leurs implications sur les conditions écologiques et économiques, ainsi que sur les modes de décision. Plus fondamentalement, et à la différence de la théorie de la régulation, la problématique du développement durable pose clairement la question de la finitude du système économique (39) face à des ressources naturelles limitées. L'ensemble de ces notions et les éléments d'analyse qui en résultent pourraient probablement enrichir les approches régulationnistes des crises (...) Réciproquement, les caractéristiques propres à la théorie de la régulation, notamment des formes institutionnelles, pourraient être fécondes pour des analyses en termes de développement durable.

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point
1-3 Le rapport au temps de l'analyse des ruptures (Page 21)*

➤**Encadré relatif à la Note (30)**

Un temps historicisé

Dans la Note 29, il est précisé à propos d'historicisation qu'il s'agit d'expliquer les phénomènes par leur place dans l'histoire ; un temps historicisé est donc un temps où les évènements -ici les formes sociales- sont pris en compte dans leur évolution ; la suite de la phrase explicite ces mots. Les auteurs considèrent que ces formes sociales sont entre elles dans un mouvement d'opposition et de dépassement de cette opposition ; autrement dit un mouvement dialectique. Les marxistes analysent de cette façon le mouvement des sociétés.

➤**Encadré relatif à la Note (31)**

Capitalisme patrimonial

On désigne par là un des aspects du capitalisme dans la période présente où les actionnaires et, par exemple les fonds de pension, imposent aux entreprises des taux de rentabilité extrêmement élevés (10 ou 15 % du capital investi). Ce qui veut dire que les entreprises qui n'atteignent pas ces résultats sont soit restructurées, les salariés servant de variables d'ajustement, soit délocalisées, voire purement et simplement fermées.

➤**Encadré relatif à la Note (32)**

Accumulation immatérielle

Il s'agit du mouvement du capital dans le capital financier. Le mouvement du capital dans le capital financier a toujours existé. Karl Marx consacre de longs développements où, dans cette section spécifique du capital, celui-ci parcourt un « circuit court », distinct du circuit du processus de valorisation dans la production matérielle, où cependant sont générées les masses financières du capital financier, par l'exploitation des salariés : bas salaires, protection sociale remise en question, intensification du travail par introduction des méthodes tayloriennes dans des activités où elles étaient peu utilisées.

➤**Encadré relatif à la Note (33)**

Taux d'actualisation

En comptabilité d'entreprise, le taux d'actualisation mesure le rendement estimé d'une activité, d'un investissement. Avec un taux élevé, on aboutit aux conséquences indiquées en Note 30.

➤**Encadré relatif à la Note (34)**

Principe de précaution

La Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution déclare dans son article 5 : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien *qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage* ».

Le Comité de la prévention et de la précaution (arrêté ministériel du 30 juillet 1999) a trois objectifs :

contribue à mieux fonder les politiques du Ministère chargé de l'environnement sur les **principes de prévention et de précaution** ;

exerce une fonction de veille, d'alerte et d'expertise pour les problèmes de santé liés aux perturbations de l'environnement ;

fait le lien entre, d'une part, les actions de recherches et la connaissance scientifique et, d'autre part, l'action réglementaire.

Lorsqu'on met en œuvre le principe de précaution dans un domaine quelconque,
on est confronté à un risque insuffisamment connu
on adopte des mesures provisoires et proportionnelles aux risques évalués

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point
1-3 Le rapport au temps de l'analyse des ruptures (Page 21 Suite)*

➤**Encadré relatif à la Note (35)**

Effets d'incertitude

Si on prend l'exemple du changement climatique, le degré d'incertitude des estimations est un élément très important de ce dossier, aussi bien pour ce qui concerne les sciences écologiques que les sciences économiques. Cette incertitude est un obstacle pour mettre en œuvre des politiques publiques et pour inciter les citoyens à modifier leur comportement.

➤**Encadré relatif à la Note (36)**

De nouvelles gouvernances

Le mot gouvernance, selon le Petit Robert, est apparu au XIII^e siècle « *gouvernance des baillages d'Artois et de Flandre* ». Il revient en France par l'anglais - **governance** - dans les années '90. Il est apparu que dans le cadre de la déréglementation et de la dérégulation, avec la « concurrence libre et non faussée », le développement des partis fiscaux... il était nécessaire de modifier la manière de conduire son entreprise ; de même il faudrait selon Kofi Annan une bonne gouvernance au niveau mondial pour en finir avec la pauvreté. La gouvernance n'est pas une régulation, mais la mise en œuvre de bonnes pratiques par les acteurs. Ainsi, dans l'entreprise, un ouvrage d'Hélène Poix définit les cinq principes de la gouvernance des entreprises, tels que : responsabilité et intégrité du dirigeant, indépendance des administrateurs, rôle des assemblées générales. Ce qui ne met nullement en question les fondements du système capitalisme ; la gouvernance ainsi conçue n'est pas, évidemment une action anti-crise. Il faut toutefois noter que le mot gouvernance a été utilisé à toutes les sauces et que sa signification devient difficile à cerner.

➤**Encadré relatif à la Note (37)**

Crise de la fin des années '70

La crise doit être comprise ici dans une rupture de l'équilibre économique, politique et social. Les auteurs définissent essentiellement la crise des années '70 à partir de l'analyse des théoriciens de la régulation : crise du fordisme. Sur ce point, voir Note 21 page 18.

➤**Encadré relatif à la Note (38)**

Résilience

Ce terme est utilisé en physique pour caractériser la résistance d'un matériau à un choc, en informatique, la résilience désigne la capacité d'un système ou d'un réseau à fonctionner en cas de panne.

En écologie, la résilience est la capacité d'un écosystème – Voir Gaspe 42 – ou d'une espèce à récupérer un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi un traumatisme. C'est la signification que visent les auteurs.

➤**Encadré relatif à la Note (39)**

Finitude du système économique

S'il est vrai que le système économique -capitaliste- connaît en 2008 une profonde crise, qui fait suite à beaucoup d'autres, s'il est exact que les modes d'organisation technique et administratif de la production et du travail ont fait leur temps, il convient de faire deux observations :

- le capitalisme a trouvé par le passé le moyen de dépasser ses crises,
- l'objectif de transformation sociale, c'est à dire le dépassement du capitalisme ne se sera pas réalisé sans des luttes longues et opiniâtres du mouvement social.

1-4 Le cadre spatial privilégié

Finalement, le cadre spécial privilégié dans les deux corps de travaux diffère également dans une certaine mesure, en tout cas dans leurs phases d'émergence respectives. Axée sur le régime d'accumulation fordiste d'après-guerre, la théorie de la régulation a logiquement situé son analyse dans le cadre national - américain et français (...) et ne s'est que tardivement intéressée aux autres échelons, international, local et régional.

L'approche du développement durable s'est elle, d'emblée située à l'échelon mondial (CMED, 1987), à la fois fidèle à la vision du courant de l'écologie globale et attentive à l'influence de problèmes transfrontières, notamment les pollutions dites globales - réchauffement climatique, diminution de l'ozone stratosphérique...

Depuis plusieurs années, la théorie de la régulation est confrontée à l'enjeu du renouvellement des formes variables de régulation dans un contexte de mondialisation. A cet égard, il est indéniable que quantité de questions pointées par les travaux sur le développement durable - pollutions transfrontières, développement économique au Sud, inégalités internationales - sont de nature à influer sur cette redéfinition. Les approches d'analyse offertes par les différentes approches du développement durable pourraient ainsi enrichir les réflexions régulationnistes en la matière.

Section 2

Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste

La partie qui précède indique un certain nombre de raisons qui conduisent à rapprocher une approche analytique en termes régulationnistes et une problématique en termes de développement durable. Nous poursuivons ici en proposant une illustration particulière d'un tel exercice, mais une illustration de taille : compte tenu de l'analyse particulière qu'effectue la théorie de la régulation du capitalisme, nous nous demandons dans quelle mesure ce système économique et social particulier est de nature à être compatible avec la logique sous-jacente au développement durable. Nous progressons en deux temps. Etant donné l'importance conférée par la théorie de la régulation aux catégories fordiste et post-fordiste, nous envisageons la possible compatibilité entre ces formes particulières du capitalisme et le développement durable. Puis, gagnant en généralité, on interrogera les caractéristiques les plus fondamentales, propres au capitalisme, indépendamment des formes prises, tant du point de vue du régime d'accumulation que du point de vue du mode de régulation.

2-1 Fordisme, post-fordisme et développement durable

Si, à bien des égards, le régime d'accumulation fordiste consacre le règne de la marchandise - extension spatiale des formes marchandes, régression de l'autoproduction -, il est également porteur de caractéristiques institutionnelles, dénotant, au contraire, une certaine faiblesse des mécanismes marchands sur plusieurs plans. S'agissant du régime monétaire, en premier lieu, les accords de Bretton Woods (40) couplés à un contrôle par l'Etat du secteur bancaire, permettant aux entreprises de se libérer davantage des marchés financiers et des actionnaires pour se financer. De fait, les entreprises recourent peu aux marchés financiers, tandis que les actionnaires présents dans le capital sont de gros actionnaires stables. Sur le marché des biens et des services, le sous-équipement des ménages en biens semi-durables, associé à une concurrence faible de caractère essentiellement national contribuent à alléger la contrainte marchande subie par les entreprises. Surtout, l'Etat prend en charge un certain nombre d'éléments connexes à la relation salariale : instauration du revenu indirect, création d'un large secteur public. Au sein des entreprises, le relâchement de la contrainte sur les marchés financiers, ainsi que la facilité à trouver des débouchés, rendent plus aisée l'institutionnalisation d'un rapport salarial fondé sur des relations de long terme, avec pour caractéristiques, la mise en place du contrat à durée indéterminée, des négociations de branches, et une extension du salaire à l'ancienneté.

L'ensemble de ces facteurs a contribué à une montée des niveaux de revenus ainsi qu'à une réduction des inégalités économiques au sein de la société, jamais obtenue auparavant, ni depuis. En ce sens, le fordisme, mieux que d'autres régimes d'accumulation, a favorisé, dans une certaine mesure, l'un des objectifs du développement durable : l'équité intragénérationnelle. Dans une certaine mesure, car des disparités se maintiennent, voire se renforcent - notamment les inégalités économiques entre le Nord et le Sud-, tandis que les conditions de travail, dans les activités taylorisées, s'avèrent particulièrement pénibles. Toujours est-il que si le doute est permis de voir dans le fordisme, un régime satisfaisant l'objectif d'équité sociale, (41) il est clair, en revanche, qu'il ne saurait constituer une référence quant à la préservation de l'environnement, autre but du développement durable. Le régime d'accumulation fordiste et donc la croissance économique des années d'après-guerre se sont, en effet, très largement appuyés sur un accès aux ressources naturelles facilité et de coût relativement faible, ainsi que sur une certaine permissivité en termes de rejets industriels sur l'environnement.

On peut expliquer cet impact négatif sur l'environnement par l'existence d'un véritable « compromis productiviste » réunissant les principaux acteurs -entreprises, syndicats de salariés, Etat- et jouant à l'encontre de l'environnement. La conception du progrès, dans le régime fordiste, est de nature matérielle et technique. (42) A cet égard, le rôle du PIB (Produit intérieur brut), comme indicateur de croissance, mais aussi de bien-être, constitue l'une des manifestations les plus évidentes d'une telle idéologie. (43)

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point :
Section 2 Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste (Page 25)*

➤Encadré relatif à la Note (40)

Les accords de Bretton Woods

Les accords de Bretton Woods ont été signés le 22 juillet 1944 dans cette localité des Etats Unis. Une conférence avait réuni, pendant trois semaines de débats, 730 délégués représentant 44 pays capitalistes ; il y avait, par ailleurs, un observateur de l'URSS. Deux personnalités ont marqué les débats John Maynard Keynes pour la Grande Bretagne et Dexter White, assistant au Trésor des États-Unis. Cette conférence avait été convoquée pour éviter que ne survienne une nouvelle crise comparable à celle de 1929.

Les propositions de Keynes, qui préconisait la création d'une unité internationale de monnaie ne dépendant d'aucun pays fut rejetée. Par contre ce fut la proposition de White, préconisant d'organiser le système mondial autour du dollar américain. Depuis cette date, le dollar est la monnaie de référence et les transactions s'expriment – à de rares exceptions près – en dollar, par exemple le pétrole.

Deux organismes ont été créés :

la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement), intégrée aujourd'hui à la Banque mondiale

le Fonds monétaire international

Un organisme destiné à réguler le commerce international devait être créé. Par contre, les accords du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade – Accord général sur les tarifs et le commerce) furent établis en 1947. Par ailleurs, le GATT a donné naissance en 1995 à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Toutes ces organisations sont fondées sur le libéralisme, la concurrence. Elles sont de fait sous la domination des Etats-Unis. Elles ont donné lieu, dans le cadre des actions altermondialistes, à des dénonciations et des manifestations de masse. Voir Note Annexe à cette note p. 27 ci-après.

➤Encadré relatif à la Note (41)

Un régime satisfaisant l'objectif d'équité sociale...

Les acquis de la période des « Trente Glorieuses » n'ont pas été acquis facilement. Un climat d'affrontement politique et idéologique s'est développé pendant toute la période de la « guerre froide ». Des luttes très importantes ont été nécessaires pour les salaires, les garanties sociales, les droits syndicaux. Mais le patronat et l'Etat ont fait d'importantes concessions.

➤Encadré relatif à la Note (42)

La conception du progrès, dans le régime fordiste....

La conception du progrès a été esquissée par Francis Bacon (1561-1626) homme d'Etat et philosophe anglais. Le progrès est linéaire, cumulatif, continu, nécessaire. Aux 17^e et 18^e siècles, ce concept ne se sépare pas de l'activité technique. Celle-ci transforme les données naturelles en l'adaptant aux besoins de l'espèce humaine. L'homme devient le maître de la nature. Cette conception de la domination de la nature est en fait très ancienne. Ainsi, dans la Tora (Genèse 1-26) : « Elohim dit : ils assujettiront le poisson de la mer, le volatile des ciels, la bête, toute la terre, tout reptile qui rampe sur la terre » (Traduction d'André Chouraqui).

➤Encadré relatif à la Note (43)

Le PIB comme indicateur de croissance et de bien-être,

L'indice du PIB, comme des indices qui existent au niveau de productions multiples de l'industrie, de l'agriculture ou des services, sert à mesurer des quantités. Il est admis que ces quantités doivent augmenter. Il est admis aussi que l'indice national doit être supérieur à d'autres indices.

Document annexe à la Note N°40 : extraits d'un entretien avec Jean Ziegler

(...)

Q- Vous soutenez que le système de domination est celui d'un ordre du capital globalisé à toute la planète ?

R.-C'est une évidence. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Fonds Monétaire International (FMI) ou encore la Banque mondiale sont des oligarchies financières occidentales. Elles incarnent la barbarie cannibale. Il faut en finir avec l'ordre cannibale. Ce système représente de loin le plus meurtrier des systèmes d'oppression advenus au cours des cinq siècles passés. Les maîtres du capital financier nous expliquent que leur pratique profite au plus grand nombre. Mensonge éhonté. Les écarts entre le Sud et l'Occident ne cessent de se creuser. La planète pourrait nourrir normalement 12 milliards d'êtres humains. Et toutes les cinq secondes, un enfant meurt de faim. Combien faudrait-il au lecteur pour lire cet entretien ? Sept à huit minutes au plus. Eh bien, c'est simple, pendant ce temps de lecture, 80 à 100 enfants sont morts de faim.

Q-Vous parlez d'« ordre cannibale ». L'expression est violente.

R-Aux yeux de la plupart des femmes et des hommes des pays du Sud, cet ordre cannibale s'inscrit dans la filiation directe des modes de production esclavagiste et coloniale. Prenons comme exemple la destruction du marché africain du coton. Chaque année, les Etats-Unis versent à leurs planteurs de coton 5 milliards de dollars [3,9 milliards d'euros]. Du coup, sur le marché mondial, celui produit par les Américains se négocie 30% à 40% moins cher que le coton africain. Or, en Afrique occidentale, cinq pays vivent presque exclusivement du coton, dont le Mali, où cette matière première génère 85% de ces revenus en devises. Résultat : l'économie de ces pays est ruinée. Bien sûr, les beaux statuts de l'OMC interdisent formellement le dumping agricole. Mais seulement en théorie. En attendant, des millions d'agriculteurs africains crèvent de faim.

Q-Comment parler de la toute puissance de l'Occident quand l'Inde et la Chine, par exemple, connaissent une croissance économique annuelle de 10% ?

R-C'est une objection irrecevable. La diversité du capitalisme mondialisé est un leurre. Les oligarchies du Sud agissent selon les mêmes méthodes que celles de l'Occident. Elles sont parfaitement intégrées dans le système. Comment ? Par la maximalisation et la monopolisation des profits, par la destruction de la norme étatique, la surexploitation des ressources naturelles et du travail humain. C'est d'ailleurs pourquoi les peuples du Sud haïssent leurs oligarchies locales au même titre qu'ils haïssent l'Occident. Cet ordre du monde génère d'indicibles souffrances, de nouvelles humiliations pour un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants du Sud. Il nourrit la haine envers l'Occident.

(...)

Q-Comment désarmer cette haine du Sud ?

R-Entre la haine raisonnée qui devient force historique, riposte sociale, et la haine pathologique du terroriste, la frontière est nette. Ecouteons Jean-Paul Sartre lorsqu'il nous disait « Pour aimer les hommes, il faut haïr fortement ce qui les opprime ». Le mot-clé ici est « ce ». L'Occident doit être capable de reconnaître la revendication de justice et de respect issue de la renaissance de la mémoire du Sud. A l'exemple des Boliviens, nombre de peuples ont décidé de construire des nations capables de rompre avec l'oppression de l'Occident. De faire de la haine une force de justice. Et de droit. Mais il est aussi des chemins sans issue. Chacun sait que la haine peut conduire au repli identitaire, communautaire et tribal.

(...)

Il faut construire un ordre du monde radicalement nouveau en se donnant les moyens d'organiser le droit à la vie de chacun. Identité et citoyenneté planétaire ne sont pas antinomiques. Si l'Occident ne s'éveille pas à la souffrance du Sud, alors la haine pathologique l'emportera.

Document annexe à la Note N°40 : extraits d'un entretien avec Jean Ziegler (Suite)

Q- Que vous inspire la crise financière qui se développe sous nos yeux ?

R- Paradoxalement, elle peut nous aider. Pourquoi ? L'idéologie obscurantiste du néolibéralisme est par terre. Elle postulait l'autorégulation du marché, la libéralisation forcée de tous les mouvements de capitaux, services et marchandises, la privatisation de tous les secteurs publics, la dérégulation radicale de l'activité économique. Elle servait de théorie de légitimité aux oligarchies financières occidentales. Or, le masque est brisé. Derrière apparaissent les acteurs, mus exclusivement par l'avidité sans limite, l'instinct de pouvoir dévastateur, le cynisme et l'arrogance. Jean-Paul Sartre a dit « Connaitre l'ennemi, combattre l'ennemi ». La France est une très vieille et très vivante démocratie. Les gens vont se mettre à réfléchir, à questionner l'ordre cannibale du monde. Un jour il y aura une insurrection des consciences en Occident. Un contrat planétaire nouveau entre le Sud et l'Occident deviendra alors possible.

Q-N'y-a-t-il pas une dimension idéologique dans votre propos ?

R-Non. Je fais mon travail d'intellectuel. Modestement, au mieux de mes forces. Mon livre voudrait mobiliser les forces de résistance et tenter de contribuer à mettre un terme à la tragédie.

Q-Vous semblez faire peser sur les Occidentaux, les errements du continent africain. La situation de beaucoup de pays africains ne signe-t-elle pas l'échec des gouvernements locaux plus que d'anciens colonisateurs.

R-Au Nigéria, huitième producteur de pétrole du monde et premier d'Afrique, la junte totalement corrompue au pouvoir à Abuja est la principale cause de la misère abyssale du peuple nigérian. Mais cette corruption est induite et favorisée par Shell, Exxon, Elf et Texaco.

Q-Quel espoir suscite l'élection d'Obama ?

R-Un espoir immense, pour au moins deux raisons. La première, la biographe de Barack Obama est celle d'un homme façonné par des cultures

Différentes. Il a passé son enfance en Indonésie. Il a gardé des liens intimes avec la famille de son père qui vit au Kenya. Obama a longtemps été immergé dans la lutte des ghettos noirs de Chicago. La seconde raison se trouve du côté de son épouse Michelle, une militante pour l'égalité des sexes et des races depuis longtemps qui exerce sur lui une influence déterminante. En outre, la coalition qui a porté Barack Obama à la présidence est une coalition hétéroclite, mais riche d'expériences diverses, de syndicalistes, de forces progressistes, d'universitaires de gauche ou de militants pour l'intégration raciale. Tout cela prédispose le nouveau président à une compréhension profonde des revendications du Sud et à une volonté de respect, de solidarité, de dialogue et de coopération. Enfin, la formidable mobilisation des Afro-américains ayant conduit au triomphe d'Obama est une preuve supplémentaire, s'il en faut, d'une résurrection mémorielle des populations longtemps opprimées.

Jean Ziegler

Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation de 2001 à 2008, le Suisse Jean Ziegler est membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Réputé pour ses coups de gueule, ce diplomate revient avec un livre choc - *La haine de l'Occident* (Albin Michel)-.Jean Ziegler soutient qu'une hostilité de principe se développe chez les peuples du Sud à l'encontre de ceux du Nord. Au point, estime-t-il, de rendre parfois impossible l'adoption de mesures d'urgence en faveur des plus démunis. Dans ces conditions, localiser les racines de la haine que le Sud voue à l'Occident, et réfléchir aux moyens propres à l'extirper, serait, selon le polémiste proche des mouvements issus de la société civile, une question de vie et de mort pour des populations du Sud. Jean Ziegler est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *l'Empire de la honte* (Fayard 2005) et *Les Nouveaux Maîtres du monde* (Fayard 2002)

Source : Libération-Samedi et Dimanche 9 novembre 2008

Section 2 Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste (Suite)

Ceci implique que les dégradations environnementales sont minimisées, voire ignorées, à l'aune de l'accumulation de richesses matérielles, mais aussi que la science et le progrès technique puissent offrir, sinon immédiatement, en tout cas, à terme, des réponses suffisantes aux problèmes environnementaux.

On est proche d'une conception de la nature comme foncièrement inaltérable et sujette, à de possibles substitutions avec le capital technique (...). En réalité (...), ce renforcement de la science et de la technique, allié à une finalité dominante de production de masse, tend à être créateurs de nouveaux risques - risque nucléaire, substances toxiques induites par l'industrie ...-, au point que dans la modernité avancée, la production sociale de richesses est systématiquement corrélée à la production sociale de risques. Le processus de modernisation devient « réflexif », en ce sens qu'il est lui-même objet de réflexion et de problème. Cette tendance que suscite le fordisme n'en sera que plus forte dans la période de l'après-fordisme qui débutera après la crise des années '70.

Sur le plan des politiques publiques, le fordisme tend à conférer un rôle particulier à l'Etat dans le compromis productiviste sur l'environnement. Certes, relayés par les collectivités locales, les pouvoirs publics participent progressivement à la gestion des externalités environnementales que sont les eaux usées et les déchets ménagers. Cependant, l'action de l'Etat demeure des plus modestes dans le domaine de l'environnement. Il va faciliter l'accès des entreprises aux ressources environnementales - en amont du processus de production sous formes de matières premières et énergétiques et en aval sous formes de pollutions - du fait d'une limitation du cadre juridique jusqu'aux années '70 et à la création du Ministère de l'Environnement. (44)

Enfin, si les ressources naturelles sont considérées comme abondantes, c'est aussi du fait de la faiblesse relative de leur prix ; l'intensité énergétique des productions n'a jamais été aussi importante que durant le fordisme. Il faudra attendre les années '70 et le quadruplement du prix du pétrole pour connaître une première remise en cause de leur situation.

Ainsi, l'articulation d'une production et d'une consommation de masse, d'un côté, la prégnance d'une idéologie productiviste, de l'autre, vont largement préparer la montée des problèmes environnementaux dont la manifestation sera plus particulièrement tangible à deux moments-clés ; le début des années '70, d'une part, avec leur mise en lumière par le Club de Rome ; le milieu des années '80, et la prise de conscience des pollutions globale .

En recherche de possibles illustrations du développement durable, que dire alors du post-fordisme ? Les caractéristiques qui sont les siennes assurent-elles un meilleur voisinage avec la logique propre du développement durable ? La définition du - ou plutôt des - post-fordisme(s) est particulièrement délicate et sujette à controverses dans la littérature régulationniste. Autant le fordisme renvoie à une entité bien délimitée, avec une organisation du travail particulière, un mode de partage des gains de productivité et une articulation adaptée des formes institutionnelles (...).

En premier lieu, un certain nombre de traits paraissent dépasser des lacunes du fordisme et, quant à notre perspective de recherche semblent aller dans le sens de la durabilité. Ainsi, un mouvement significatif de tertiarisation, (45) l'orientation vers une « accumulation immatérielle » sont de nature à favoriser un relâchement des contraintes environnementales . Un même impact favorable sur l'environnement paraît devoir être apporté par l'essor de nouvelles technologies moins consommatrices de ressources naturelles et moins polluantes, qu'il s'agisse de leur production ou de leur utilisation. Dans une certaine mesure, le post-fordisme confère également une place significative aux éléments hors-coûts dans les formes de compétitivité. La qualité des produits et des process (46), l'image véhiculée par les biens, sont des facteurs propices à une meilleure intégration de l'environnement. Une conséquence est l'apparition et le renforcement dans les années '90 de nouveaux outils de régulation environnementale, moins axés sur la contrainte étatique que reposant sur une incitation de marché : management environnemental, outils d'évaluation - audit d'environnement, analyse de cycle de vie du produit - ..., écolabels, normalisation (47).

*Encadrés de la rédaction explicatifs relatifs au point :
Section 2 Capitalisme et développement durable : une lecture régulationniste (Page 29)*

➤Encadré relatif à la Note (44)

Création du ministère de l'Environnement en France

Le 7 janvier 1971, à l'occasion d'un remaniement ministériel, Jacques Chaban Delmas crée un nouveau Ministère, celui de la protection de la nature et de l'environnement. Le portefeuille est confié à Robert Poujade, secrétaire général de l'UDR (Union de la Droite Républicaine).

➤Encadré relatif à la Note (45)

Un mouvement significatif de tertiarisation,

Il s'agit du développement du secteur dit « tertiaire » par opposition au secteur industriel ou agricole. Si cette appellation pose question, le mouvement repéré est bien réel. En effet des activités multiples dites aussi de service se développent. Ces activités que le nom de secteur tertiaire séparent des activités industrielles et notamment de fabrication leur sont en fait étroitement liées, tout comme d'ailleurs les activités de transport.

➤Encadré relatif à la Note (46)

Process

Désigne l'organisation technique de la production pour un produit ou un ensemble de produits, mais aussi par extension la mise en œuvre par exemple d'activités informatiques.

➤Encadré relatif à la Note (47)

Norme ISO 14000

L'organisation Internationale de Normalisation, en anglais International Organisation, d'où ISO a été créée en 1947. Elle a pour objet de produire des normes internationales dans les domaines industriels et commerciaux de tous types. Ces normes sont appelées Normes ISO. Elles concernent aussi bien les secteurs publics que privés. L'ISO est une organisation non gouvernementale représentant un réseau d'instituts nationaux de 158 pays. Le secrétariat général de l'ISO est situé à Genève. Le système des normes, bien que défini par des organismes de type privé et en droit, et surtout en fait valeur contraignant au même titre qu'une disposition législative ou réglementaire. L'entreprise qui n'applique pas les normes a les plus grandes difficultés à échanger ses produits tant au niveau national qu'international.

Ces éléments nouveaux, et d'autres (notation, reporting...) s'articulent au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la « responsabilité sociale des entreprises, un mouvement qui touche de manière significative les (grandes) entreprises depuis plusieurs années, mais non dépourvu d'une dimension idéologique forte. Enfin, l'externalisation des coûts environnementaux commence à induire d'importantes limites. Elle pèse de plus en plus sur les capitaux individuels, en particulier sur ceux des entreprises polluantes.

L'augmentation des coûts liée à la réglementation environnementale, les primes d'assurance, les coûts accusés d'accès aux ressources naturelles, accentuent ce que James O'Connor appelle la « seconde contradiction du capitalisme » ; la recherche d'une limitation des coûts par les externalités environnementales influe négativement sur l'ensemble des capitaux individuels, y compris sur les pollueurs.

Il est vrai, et c'est là un autre aspect de l'après-fordisme -relativement contradictoire avec ceux qui viennent d'être vus-, les contraintes de compétitivité- coût s'exacerbent en lien avec le processus de mondialisation. Les marchés nationaux, relativement protégés sous l'ère fordiste, sont de plus en plus soumis à la concurrence, en particulier quand émergent des puissances économiques majeures telles que la Chine et l'Inde. La prise en compte de l'environnement peut alors apparaître comme l'un des moyens de pression sur les coûts, notamment lorsqu'elle donne lieu à des économies d'énergie et à une réduction des autres ressources naturelles. La littérature sur le « win-win » -gagnant sur le plan économique et gagnant sur le point écologique- fait florès depuis le milieu des années '90. Cependant, et là avec des incidences défavorables sur l'environnement, les entreprises peuvent aussi peser sur les pouvoirs publics, afin de limiter les contraintes réglementaires, perçues comme facteurs d'augmentation des coûts.

Somme toute, si l'on s'intéresse aux phénomènes observés dans le domaine de l'environnement, des améliorations sont à relever (baisse de l'intensité énergétique - DGEMP, 2003 - recul de certaines positions comme le SO²...) mais globalement les pressions s'accentuent. En premier lieu, la consommation mondiale d'énergie primaire a fortement augmenté. Entre 1973 et 2001, elle est ainsi passée de 6.000 millions de TEP à 10.000 millions de TEP -soit une croissance des 2/3-. Certes, cette évolution, est en partie, liée à l'industrialisation de nouveaux pays. Mais même au sein des pays industrialisés, la baisse de l'intensité énergétique n'empêche pas une hausse des consommations totales. Par exemple, en France, la consommation d'énergie finale a crû au taux annuel moyen de 1,1% entre 1973 et 1999. L'effet de croissance économique et la résistance de certains secteurs à la baisse de certains secteurs à la baisse de l'intensité énergétique (transport, tertiaire, logement) expliquent ce résultat. Un autre indicateur global, l'empreinte écologique qui cherche à exprimer l'impact des consommations sur l'environnement à partir des surfaces mobilisées, révèle une augmentation en France de 48% en 40 ans. A noter aussi qu'une vaste littérature s'est développée, ces dernières années (...) selon lesquelles la croissance économique induirait d'abord un impact environnemental négatif, puis la relation s'améliorerait dans un second temps. Les nombreux travaux empiriques menées pour vérifier cette hypothèse sur plusieurs indicateurs environnementaux -CO², SO², déchets, déforestation- ne parviennent pas, en réalité, à des résultats probants.

Par ailleurs, l'internationalisation des entreprises conduit aussi à délocaliser une partie des productions consommées dans les pays riches avec délocalisation effective de certaines activités préalablement implantées dans les pays riches ou essor de nouveaux produits à fort contenu énergétique -ou à fort contenu polluant- dans les pays en développement. La consommation d'énergie et d'environnement dans les pays développés n'est donc pas révélatrice de la pression réelle que fait peser leur mode de vie sur l'environnement, tous territoires confondus.

Quant au versant social du développement durable, un certain nombre de caractéristiques post-fordistes vont dans le sens d'une moindre équité sociale. S'agissant du rapport salarial, une marchandisation du travail accrue et le recours plus fréquent à l'individualisation des rémunérations tendent à favoriser les inégalités. (...)

Ce phénomène est accentué par un affaiblissement du rôle de l'Etat comme régulateur économique et garant de l'intérêt collectif. La contraction des revenus indirects et de la fourniture de services publics, ainsi que la volonté de « remise au travail » des chômeurs dans les principaux pays développés, se traduisent par la création d'emplois précaires, non reconnus socialement, voire se fondant exclusivement sur les inégalités qui peuvent exister. En définitive, et quoiqu'il entretienne des relations plus équivoques avec l'environnement du fait de sa nature plurielle, le post-fordisme ne semble pas plus apte que le fordisme à assurer une compatibilité avec la logique interne au développement durable. Ainsi ces deux formes du capitalisme que sont le fordisme et le post-fordisme entretiendraient plutôt un rapport de contradiction avec la durabilité. La question se pose alors de savoir si un tel antagonisme ne proviendrait pas des caractéristiques générales du capitalisme lui-même et non de ses formes particulières.

2-2 Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme

Quels sont les traits fondamentaux du capitalisme -donc indépendamment des formes spécifiques des régimes d'accumulation et des modes de régulation- susceptibles d'être mis en avant dans un rapprochement avec le développement durable, permettant de juger d'une compatibilité entre ces deux référents ? Pour caractériser le capitalisme, (...) la référence à Marx, notamment le Marx du Capital (1867 est toujours la plus pertinente). En l'occurrence, nous ne sortons pas vraiment du cadre théorique que nous nous sommes donnés, la théorie de la régulation.

Justement, **la première caractéristique du capitalisme**, à même de fournir un rapprochement utile avec le développement durable est celle-là : le capitalisme est un mode de production dont le but est l'accumulation de capital. Alors que le système marchand « simple » maintient le pôle valeur d'usage de la marchandise, le capitalisme confère la primauté au pôle valeur d'échange de la marchandise, qu'il entend élargir quantitativement. Ainsi que l'écrit Marx, « la circulation simple- vendre pour acheter- ne sert que de moyen d'atteindre un but situé en dehors d'elle-même, c'est à dire l'appropriation de valeurs d'usage, de choses propres à satisfaire des besoins déterminés. La circulation de l'argent comme capital possède au contraire son but en elle-même : car ce n'est que par ce mouvement toujours renouvelé que la valeur continue à se faire valoir » (Marx - 1867 Capital). Au-delà de ses interprétations partielles, le développement durable constitue, quant à lui, une approche normative axée sur les besoins humains. La définition du rapport Brundtland, rappelée en introduction, l'atteste clairement, retenant alors une double dimension quant à la satisfaction des besoins en question : intragénérationnelle et intergénérationnelle.

Or, la recherche d'accroissement du capital ne coïncide pas nécessairement avec la couverture des besoins humains. Certes, il se peut que les deux objectifs se rencontrent. Dans une certaine mesure, la croissance fordiste d'après guerre manifeste une telle conjonction. L'accumulation du capital s'est effectuée corollairement à une augmentation des revenus salariaux assurant, à son tour, la couverture des besoins de la population. Certes, des inégalités se sont maintenues ; de même il est possible de se demander si la consommation réalisée correspondait aux « bons besoins » - discussion éminemment éthique dans laquelle il est difficile d'entrer ici. Toujours est-il que dans d'autres contextes, de manière évidente, les deux objectifs, couverture des besoins et valorisation des capitaux s'ignorent complètement. Tel est le cas si la structuration des besoins sociaux fait défaut, ou, en supposant que cette structuration existe, si la solvabilisation des besoins est insuffisante.

2-2 Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme (Suite)

Dans le premier cas, certaines préoccupations ne sont pas assez présentes, ou ne sont pas relayées convenablement par les pouvoirs publics. Elles ne se formalisent pas en besoins qui pourraient ensuite se traduire par une véritable demande sociale. Par exemple, un problème aussi complexe que le risque de changement climatique n'induit pas directement de demandes de prise en charge publique. Il faut des épisodes répétés de tempêtes, d'inondations, de canicules aux effets meurtriers, une information adéquate, pour que se structurent progressivement des attentes sociales dans le domaine concerné.

Par ailleurs, quand bien même cette structuration s'opérerait, elle ne donnera pas lieu à une demande, au sens économique du terme, si les conditions de solvabilisation de la demande ne sont pas assurées. Or, plusieurs motifs sont de nature à empêcher de telles conditions de se former : atonie du processus de croissance, limitation de prélèvements obligatoires dans un souci de compétitivité ou dans une perspective de valorisation des dépenses privées, arbitrages entre différentes politiques publiques. Autre exemple : dans certains pays du Sud, les récents acquis en termes de croissance économique n'assurent nullement la couverture des besoins collectifs dès lors que se maintiennent d'importantes inégalités de revenus et que la croissance a pour corollaire principal la consommation de biens privés par une fraction privilégiée de la population.

Autre aspect en cause : la primauté du pôle valeur d'échange couplée avec le principe de propriété privée peut favoriser l'épuisement des ressources naturelles (...). En effet, si l'objectif du propriétaire est la maximisation d'un gain financier actualisé, l'atteinte de ce dernier peut tout à fait s'obtenir au travers d'un épuisement de la ressource détenue et le placement financier des recettes perçues en contrepartie de l'exploitation.

*Une **deuxième caractéristique du capitalisme**, se déduisant d'ailleurs de la première énoncée, accentue la possible contradiction avec la logique du développement durable. C'est ce que Karl Polanyi a théorisé sous l'expression de « marchandise fictive ». Toute marchandise, en général, est produite dans le cadre du système de production marchand. Si elle participe utilement à l'accumulation du capital, la pérennité de sa production est assurée. Les ressources naturelles, par leur utilisation dans le cadre de la production de marchandises, participent également à l'accumulation du capital. Cependant leur création initiale et leur reproduction échappent, pour une large part, au cadre de production marchand. Celles-ci répondent principalement à une autre logique, d'ordre écologique. (...) Le système marchand n'étant pas à même d'assurer la pérennité de la ressource naturelle, il s'ensuit que le processus d'accumulation de valeurs risque d'aller de pair avec un processus de désaccumulation du capital.*

***Troisième caractéristique à considérer :** dans le capitalisme, les intentions de valorisation du capital sont inhérentes aux capitaux individuels et non au capital dans son ensemble. La valorisation des capitaux individuels tend alors à la recherche d'une réduction, par tous les moyens, des coûts individuels. Il est possible que cette réduction passe par une baisse de l'intensité énergétique et par une contraction de la commission des matières premières, avec alors, on l'a vu précédemment, des comportements win-win de la part des entreprises. Mais la réduction des coûts peut aussi s'opérer au détriment de la collectivité et des autres capitaux individuels. L'un des canaux privilégiés de cet abaissement est, ainsi, la formation d'externalités. En particulier, la valorisation des capitaux individuels risque de s'effectuer au préjudice du futur, selon une véritable « externalisation temporelle » : des nuisances présentes induisent des coûts futurs, supportés par d'autres et dont le responsable présent, rivé sur la profitabilité de son activité, n'a cure. Un antagonisme s'instaure entre le temps de la gestion capitaliste et le temps des régulations écologiques « Dans les rythmes naturels se déroulant et s'harmonisant sur des millénaires -parfois des millions d'années-, la gestion économique introduit la rupture des maximisations de courte période dont les effets ne se feront sentir que sur les générations à venir : l'actualisation gomme un futur lointain où ce qui est en cause, concerne moins les valeurs monétaires que la reproduction d'une réalité physique dont dépend l'existence de la sphère économique des sociétés humaines » Passet – 1979 – P.XII.*

2-2 Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme (Suite)

Il ne s'agissait pas ici de renouveler la critique du capitalisme, mais de montrer que plusieurs des caractéristiques fondamentales de ce système économique paraissent se situer en contradiction avec le développement durable. Apparemment si le développement durable est appelé à s'étendre et à se renforcer, ce serait alors contre le capitalisme. L'antagonisme est-il rédhibitoire ? Il est possible que des traits spécifiques à des modes de régulation et/ou des régimes d'accumulation amoindrissent la force de la contradiction. Ainsi, un régime de croissance fondé sur la consommation de masse peut-il réduire les inégalités économiques ?

De même un essor de la compétitivité hors-coûts conduit-il fréquemment à une meilleure prise en compte de l'environnement par les entreprises. Cependant, il serait naïf de penser que les forces sociales et leurs représentants soient capables de promouvoir les seules formes du capitalisme propres au développement durable et étouffer les autres ; en supposant d'ailleurs au préalable qu'une volonté commune puisse émerger des conflits d'intérêts et des rapports de force. L'un des apports de la théorie de la régulation est d'avoir mis en évidence les correspondances logiques et historiques entre régimes d'accumulation et modes de régulation ainsi que des complémentaires existant entre les cinq formes institutionnelles. Telle caractéristique particulière, éventuellement favorable au développement durable, résulte d'une configuration socioéconomique et s'y insère, et les possibilités d'en favoriser l'essor hors de cette configuration, ou de l'articuler avec d'autres caractéristiques positives dans des contributions ad hoc, s'avèrent limitées.

Comment va évoluer le capitalisme ? Voilà une interrogation qui intéresse au plus haut point le programme régulationniste, étant entendu que, d'emblée, la théorie de la régulation écarte la vision téléologique uniforme que véhicule la vulgate marxiste. Le capitalisme est variable, et dans le temps et dans l'espace, et l'évolution procède avant tout de la dynamique des rapports sociaux. L'interrogation revêt par conséquence une complexité certaine et les réponses susceptibles d'être apportées ne peuvent qu'être plurielles. Vis-à-vis des réflexions à mener, ou plus exactement à poursuivre car un tel travail a déjà été entamé, le référentiel du développement durable peut apporter une lumière nouvelle, jusqu'à présent négligée par les auteurs régulationnistes, à de rares exceptions près.

En s'intéressant à la dynamique des choix collectifs à long terme et en mettant l'accent sur des facteurs limitant une telle dynamique, en particulier les problèmes environnementaux, le développement durable constitue, désormais, un apport incontournable pour penser le futur du ou plutôt des capitalismes. Nous pensons que la théorie de la régulation ne sortira pas indemne d'un tel apport et qu'elle aura à se renouveler de manière significative. En particulier, il est probable que la base environnementale se verra conférer une place autrement plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Peut-être la nécessité d'une sixième forme institutionnelle – le rapport socioéconomique à l'environnement – se fera-t-elle sentir, voire conviendra-t-il de considérer le substrat environnemental comme l'un des principes fondamentaux de l'accumulation, ce sur quoi insistait Maurice Godelier, il y a plus de 25 ans déjà. En attendant, et en tant que possibles pistes de recherche, la théorie de la régulation pourrait aider à traiter les questions suivantes : étude des relations entre telle forme institutionnelle et le rapport à la durabilité, en particulier les formes de la concurrence, le rôle économique de l'Etat, l'insertion dans le cadre international ; analyse des comportements d'entreprises - et éventuellement d'autres acteurs - face aux exigences supposées du développement durable ; analyse de la dimension territoriale du développement durable ; analyse des effets de la recomposition sectorielle sur le développement durable.

2-2 Développement durable : renouveau ou remise en cause du capitalisme (Suite)

Mais le capitalisme lui-même ne devrait pas sortir indemne d'une confrontation avec les exigences requises par la logique du développement durable. On a vu quels rapports de contradiction existaient entre eux. Il est possible que le noyau dur de la logique capitaliste continue de dominer. Il risque alors de provoquer ce que nous pourrions appeler un « syndrome du scorpion », avatar de ce thème de l'autodestruction qui suscite généralement la suspicion des auteurs régulationnistes, mais que les enjeux de durabilité font considérer avec un regard neuf. Cependant on peut aussi conjecturer la recherche de nouveaux compromis sociaux favorables au développement durable. Des coalitions nouvelles, de nouveaux rapports de force seraient à bâtir. Il est possible que des intérêts soient lésés. Il est probable aussi, que, compte tenu de la nature des enjeux, ces compromis seraient à obtenir à l'échelon international pour disposer d'une efficacité suffisante. Eventuellement, il en résulterait ces nouvelles régulations globales, que bon nombre, régulationnistes compris, appellent de leurs voeux. Toujours est-il qu'une mise en pratique significative du développement durable requiert d'amender plus ou moins profondément le capitalisme : peut-être pour lui permettre de se maintenir en vie, mais peut-être aussi jusqu'à un point où le système subsistant ne sera plus le capitalisme.

BIBLIOGRAPHIE (*présentée par les auteurs*)

- Aglietta M** (1976) *Régulation et crise du capitalisme* – Paris-Calman-Lévy
- Aglietta M** (1998) *Le capitalisme de demain* – Notes de la Fondation Saint-Simon
- Aglietta M, Rébérioux A** (2004) *Dérives du capitalisme financier* – Paris Bibliothèque Albin Michel Economie
- Amable B** (2000) *Institutional complementarity and diversity of social systems of innovation and production* Review of International Political Economy
- Amable B** (2000) *Les cinq capitalismes* – Paris Seuil
- Aoki M** (1994) *The contingent governance of teams : analysis of institutional complementarity* – International Economic Review
- Beck U** (1986) La société du risque -Sur la voie d'une autre modernité -Traduction française de 2001 -Paris Aubier
- Becker J, Raza W.G.**(2000) *Theory of regulation and political ecology : an inevitable separation ?* Economies et sociétés .Série Théorie de la régulation N° 11
- Benko G, Lipietz A** (1995) *De la régulation des espaces aux espaces de régulation* dans R.Boyer, Y.Saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs- Paris, La Découverte, Collection Recherches p.293-303
- Benton T.**(1993) *Marxisme et limites naturelles : critique et reconstruction écologiques* -Actuel Marx N° 12
- Boltanski L. et Chiappello E.** (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme*- Paris Gallimard NRF essais
- Boyer R.** (1970) *La crise actuelle : une mise en perspective historique- Quelques analyses du capitalisme français en longue période* Critiques de l'économie politique -Nouvelle série
- Boyer R.**(1995) *Du fordisme canonique à une variété de modes de développement* dans R.Boyer, Y Saillard Théories de la régulation : l'état des savoirs- Paris La Découverte Collection Recherches p.369-377
- Boyer R.** (1999) *La politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes –* L'année de la régulation
- Boyer R.** (2004) *Théorie de la régulation 1-Les fondamentaux*- Paris La découverte – Collection Repères.
- Boyer R.,Chavance'B., Godard O.** (1991) *Les figures de l'irréversibilité en économie* – Paris éditions de l'EHESS
- Broise (de la) P., Lamarche T** (2006) *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises ?* Villeneuve d'Asq – Presses universitaires du Septentrion
Bibliographie (Suite)
- Callon M., Lascousmes P., Barthe Y.** (2001) *Agir dans un monde incertain Essai sur la démocratie technique –* Paris Seuil
- Capron M.,Quairel-Lanoizelé F.** (2004)*Mythes et réalités de l'entreprise responsable*-Paris- La Découverte , collection Entreprises et sociétés, en collaboration avec Alternatives économiques.
- Clerc D. Lipietz A., Sartre Buisson J.** (1985) *La crise*- Paris Syros-Alternatives, coll .Alternatives économiques
- Cole M.A.** (2004) *Trade, pollution haven hypothesis and the environmental Kuznets curve : examining the linkage –* Ecological Economics
- Notre avenir à tous** (1987) Commission mondiale sur l'environnement et le développement – CMED- Traduction française 1988- Montréal - Editions du fleuve
- Costanza R.** (1991) *Ecological economics -The science of management* – New York -Columbia University Press
- Devetter F.X., Rousseau S.** (2005) L'incitation à la création d'emplois de femmes de ménage est-elle socialement juste ? Revue de philosophie économique
- Bilan énergétique de la France en 2003** - Direction générale de l'énergie et des matières premières -
- Du Tertre C.**(1998) Emergence d'un régime d'accumulation immatérielle -Document de travail Université de Lille 1et IRIS Paris Dauphine
- Elkins P.**(2003) *Identifying critical natural : conclusions about critical natural capital* -Ecological Economics
- Faucheux S., Noël J-F.** (1990) *Les menaces globales sur l'environnement* -Paris La Découverte- collection Repères
- Friger G.**(2001) *Gouvernance – I Gouvernance et développement durable* – Bâle-Genève-Munich- Helbing et Lichtenhahn.
- Gadrey J., Jany Catrice** (2005) *Les nouveaux indicateurs de richesse* – Paris La Découverte – Collection Repères .

Bibliographie (Suite)

- Gendron C.**(2001) *Ethique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement*- Thèse de doctorat Université de Montréal repris en 2006 dans *Le développement durable comme compromis – la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation* – Presses de l'Université de Québec- Québec
- Gibbs D** (1996) *Integrating sustainable development and economic restructuring : a rôle for regulation theory* – Geofrom
- Gilly J.P., Pecqueur** (1995) *La dimension locale de la régulation* dans R.Boyer & Y Saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs Paris La Découverte – Collection Recherches p. 304-312
- Godard O.**(1997) *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*- Paris Editions de la maison des sciences de l'homme
- Godelier M** (1984) *L'idéal et le matériel Pensée, économie et sociétés*, Paris - Fayard
- Guibert B., Latouche S** (2006) *Antiproductivisme, altermondialisme, croissance* – Lyon -
- Harbaugh W.T., Levinson A Wilson D.M.** (2002) *Reexamining the empirical evidence for an environmental Kuznets curve* -The Review of economics and statistics
- Hardin G.**(1968) *The tragedy of the commons* -Science
- Hartwick J.M.** (1977) *Intergenerational equityand the investing of rents for exhaustible resources* – American economic review
- Hartwick J.M.** (1978) *Substitution among exhaustible ressources and intergenerational equity*- Review of economics studies .
- Heilbronner R.L.** (1986) *Le capitalisme : nature et logique* Paris Economica
- Hotelling H** (1931) *The economics of exhaustible ressources* Journal of political economy .
- Juillard M.** (1995) *Regimes d'accumulation* dans R. Boyer, Y.Saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs Paris La Découverte collection Recherches
- Krishnan R., Harris J.M., Goodwin N.R.** (1995) *A survey of ecologicaql economics* -Washington – Island Press
- Lascoumes P.**(1994) *L'éco-pouvoir – Environnements et politiques* – Paris La Découverte
- Laurent C**(1992) *L'agriculture et son territoire dans la crise* Thèse de doctorat- Université de Paris VII
- Leborgne D, Lipietz A** (1991) *Idées fausses et questions ouvertes de l'après fordisme* – Espaces et sociétés
- Lipietz A** (1995) *Ecologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ?* Dans R Boyer & Y Saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs .
- Lordon F**(1995) *Formaliser la dynamique et les crises régulationnistes* dans R.Boyer & Y.saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs
- Marx K.**(1867) *Le Capital* Edition française de 1969- Garnier Flammarion .
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J., Behrens,** (1972) *The limits of growth : a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind* -Universe Books Traduction française 1974 *Halte à la croissance ?* Paris Fayard .
- Meda D.** (2000) *Qu'est ce que la richesse ?* Paris Flammarion
- Muradian R.** (2001) *Ecological thresholds : a survey* -Ecological Economics
- Nadel H** (1995) *La régulation et Marx* dans R Boyer et Y.Saillard Théorie de la régulation: l'état des savoirs
- O'Connor J** (1998) *Natural causes : essays in ecological marxism* -New York Guilford Publications
- Opschoor J.B. , Van der Straaten J** (1993)*Sustainable developpement : an institutional approach* Ecological economics
- Ost F.** (1995) *La nature hors la loi -L'éologie à l'épreuve du droit* Paris La Découverte Textes à l'appui – Série Ecologie et sociétés
- Passet R** (1979) *L'économique et le vivant* -2° Edition 1996 -Economica
- Petit** (1998) *Formes structurelles et régimes de croissance de l'après-fordisme*–L'année de la régulation
- Pezzey J.C.V.,Toman M.A.** (2002) *Progress and problems in the economics of sustainability* , in Tintengerg, H Folmer ed. *The international yearbook of environment and economics resource economics 2002/2003*Cheltenham, UK, Northampton, MA , USA, Edward Elgar .
- Piketty T** (1997) *L'économie des inégalités* – Paris La Découverte, collection Repères
- Pigou A.C.** (1920) *The economics of welfare* – 4° édition 1932 – London Mac Millan & Co Ltd

Bibliographie (Suite)

- Polyani K.** (1944) *La grande transformation- Aux origines politiques et économiques de notre temps* -Traduction française de 1983- Paris NRF – Gallimard
- Porter M.E.,Van der Linde C.**(1995) *Toward a new conception of the environment- competitiveness relationship* - Journal of economics perspectives
- Postel N.,Rousseau S., Sobel R** (2006) *La responsabilité sociale et environnementale des entreprises : une reconfiguration potentielle du rapport salarial fordiste ?* Economie appliquée
- Rousseau S.**(2002) *Economie et environnement : une analyse régulationniste de la rente environnementale* thèse de doctorat Université de Lille 1
- Rousseau S.** (2003) *Rente sur l'environnement et localisation* – Géographie, Economie et Société
- Rumpala Y.** (2003) *Régulation publique et environnement – Questions écologiques, réponses économiques* Paris – L'Harmattan collection Logiques politiques
- Sachs I** (1980) *Stratégies de l'écodéveloppement* Paris -Editions de l'atelier
- Solow R.**(1974) *Intergenerational equity and exhaustible resources Review of economic studies – Symposium*
- Solow R.** (1974) *The economics of resources of the resources economics* – American economic review
- Stern D.L. C Common M.S., Barbier E.B.** (2004) *Economic growth and environmental degradation .The environmental Kuznets curve and sustainable development* -World development
- Taddei B., Coriat B** (1993) *Made in France* – Paris Livre de poche
- Théret B.** (2000) *Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse régulationniste ?* La lettre de la régulation N° 35
- Vidal J.F.** (1995) Les régimes internationaux dans R.Boyer, Y. Saillard Théorie de la régulation : l'état des savoirs
- Viveret P.** (2005) *Reconsidérer la richesse* La Tour d'Aigues – Editions de l'aube – Poche -Essai
- Vivien F.D.**(2005) Le développement soutenable -Paris – La Découverte, collection Repères
- Vivien F.D., Zuindeau B** (2001) Le développement durable et son espace : antécé
- Vogel D.** (2005) *The market for virtue : the potential and limits of corporate social responsibility* – Washington DC Brookings Institution Press
- Wackernagel M ,Rees W**(1995)*Our ecological footprint : reducing human impact on the earth* – Gabriola Island BC New society publishers – The new catalyst bioregional series
- WWF** (2002) Rapport planète vivante http://www.wwf.fr/empreinte_ecologique /planete_viv02.pdf
- Zuindeau B.**(2001) *L'analyse des externalités environnementales : éléments pour un programme de recherche régulationniste* – Géographie, économie et société
- Zuindeau B.**(2007) *Regulation school and environment : theoretical proposals and avenues of research* - Ecological economics

Annexe 1

Quelques définitions de base de la théorie de la régulation : Formes institutionnelles

Forme institutionnelle (ou structurelle)

Cinq formes institutionnelles sont distinguées :

1. Forme et régime monétaire

La forme monétaire est la modalité que revêt, pour un pays et une époque donnée, le rapport social fondamental qui institue des rapports marchands ... La monnaie n'est pas une marchandise particulière, mais une forme de mise en rapport des centres d'accumulation, des salariés et autres sujets marchands. On désigne par rapports monétaires la configuration qui permet d'ajuster déficit et excédents.

2. Forme du rapport salarial

Configuration du rapport capital/travail, composée des relations entre différents types d'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés. En termes analytiques, cinq composantes interviennent pour caractériser les configurations historiques du rapport capital-travail : type de moyens de production ; forme de production ; forme de la division sociale et technique du travail; modalité de mobilisation et d'attachement des salariés à l'entreprise ; déterminants du revenu salarial, direct ou indirect ; enfin mode de vie du salarié, plus ou moins lié à l'acquisition de marchandise ou à l'utilisation de services collectifs hors marché.

3. Forme de la concurrence

Elle indique comment s'organisent les relations entre un ensemble de centres d'accumulation dont les décisions sont a priori indépendantes les unes des autres.

Plusieurs cas sont distingués : mécanismes concurrentiels dès lors que c'est la confrontation ex post sur le marché qui définit la validation ou non des travaux privés. Monopolisme, si prévalent certaines règles de socialisation ex ante de la production par une demande sociale d'un montant et d'une composition sensible équivalents.

4. Forme d'adhésion au régime international

La conjonction de règles qui organisent les relations entre l'Etat-nation et le reste du monde, aussi bien en matière d'échanges de marchandises que de localisation des productions, via l'investissement direct ou de financement des flux et soldes extérieurs.

5. Formes de l'Etat

Ensemble de compromis institutionnalisés qui, une fois noués, créent des règles et des régularités dans l'évolution des dépenses et recettes publiques.

Source : Robert Boyer - Les institutions dans la théorie de la régulation
(par Internet)

Annexe 2

Quelques définitions de base de la théorie de la régulation : Régime d'accumulation et Mode de régulation

Régime d'accumulation

L'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est à dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même.

Ces régularités concernent :

- un type d'évolution d'organisation de la production et de rapport des salariés aux moyens de production ;*
- un horizon temporel de valorisation du capital sur la base duquel peuvent se dégager des principes de gestion ;*
- un partage de la valeur permettant la reproduction dynamique des différentes classes ou groupes sociaux ;*
- une composition de la demande sociale validant l'évolution tendancielle des capacités de production ;*
- une modalité d'articulation avec les formes non capitalistes, lorsque ces dernières ont une place déterminante dans la formation économique étudiée.*

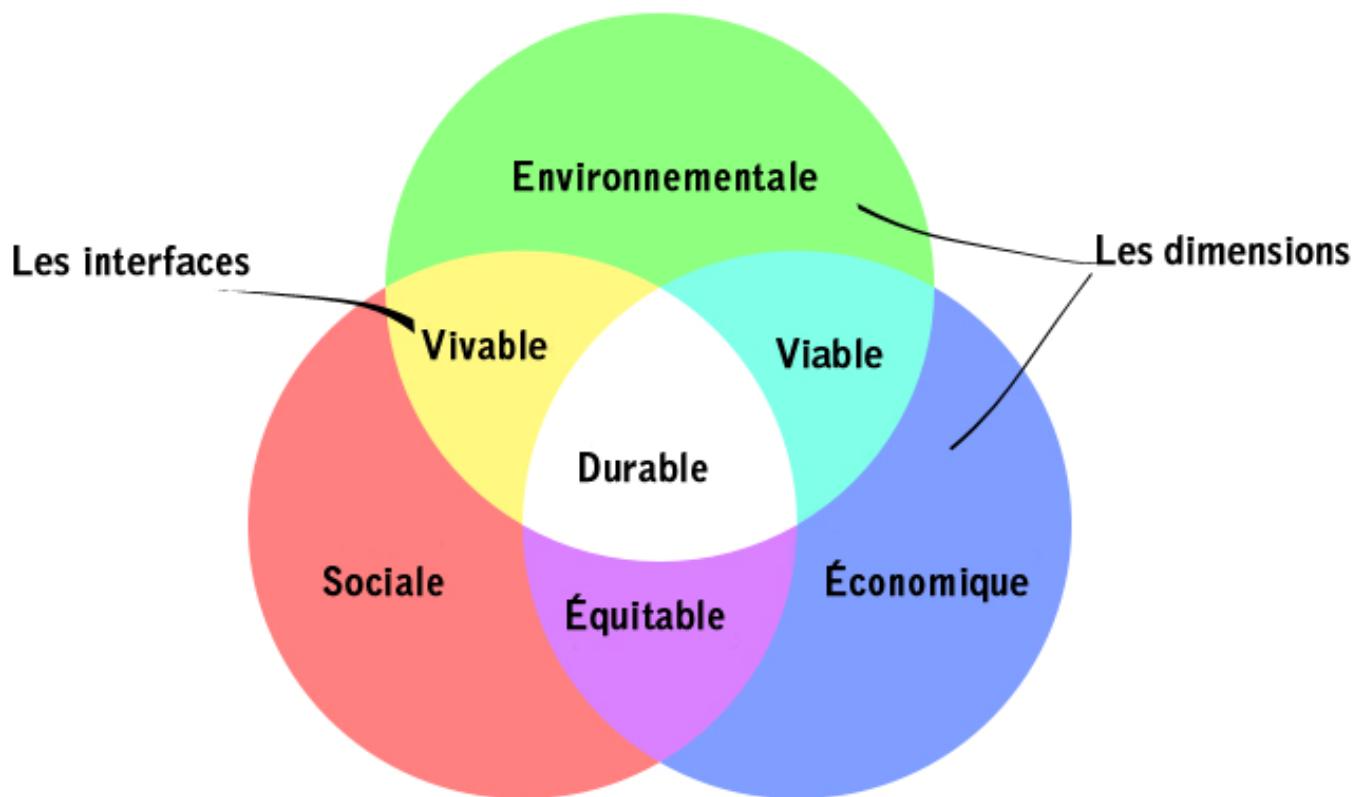
Mode de régulation

Tout ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs, qui a la propriété de :

- reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées ;*
- soutenir et « piloter » le régime d'accumulation en vigueur ;*
- assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système.*

Source : Robert Boyer - Les institutions dans la théorie de la régulation
(par Internet)

GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Les fondements du développement durable

Dans la même édition:

- Gaspe N°42.** Une politique écologique est-elle compatible avec le libéralisme et la globalisation ? oct.2008
- Gaspe n°41.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 - Le SGPTAS-CGT (*) et le mouvement social de 1968 sept.2008
- Gaspe N°40.** La constitution du SNPTAS-CGT 16-17-octobre 1967 (première partie) juil.2008
- Gaspe N°39.** Le projet de développement du service public et la crise de la Cgt à l'Équipement mars.2008
- Gaspe N°38.** Le Syndicat CGT du MRU dans la tourmente : les années 1950 fév.2008
- Gaspe N°37.** Crise du logement. Missions des services : intervention et action de la CGT (troisième partie) nov.2007
- Gaspe N°36.** Le ministère des travaux publics et des Transports. 1944 - 1958 (Première partie) sept.2007
- Gaspe N°35.** Les services de l'État et le logement.
Crise du logement missions des services intervention et action de la CGT (seconde partie) juin.2007
- Gaspe N°34.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Interview de Jean-François Tortajada Secrétaire général du Syndicat Départemental de l'Équipement et de l'Environnement CGT de Haute-Garonne avril.2007
- Gaspe N°32.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 La crise de la CGT à l'Équipement Interview de Roger Esmiol mars.2007
- Gaspe N°31.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Le syndicat CGT du MRU et la scission de FO (1948 -1953) déc.2006
- Gaspe N°30.** Services publics et services au public. Un avis du conseil économique et social oct. 2006
- Gaspe N°29.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Le MRU : 1947 - 1953 Quelle politique ? sept.2006
- Gaspe N°28.** Quel ministère pour demain 3ème partie. Territoire(s), Décentralisation, Pôles de compétitivité juin 2006
- Gaspe N°27.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Un témoignage de Francis Sentis mai.2006
- Gaspe N°26.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le syndicat CGT du MRU (1944 - 1948) mars 2006
- Gaspe N°25.** Éléments sur la politique monétaire & financière de l'Union Européenne fév.2006
- Gaspe N°24.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le MRU : trois ministres (1944 - 1947) Seconde partie déc.2005
- Gaspe N°23.** L'écologie, l'environnement, l'Europe, et les services de l'Équipement oct.2005
- Gaspe N°22.** Quelles propositions syndicales face à la politique européenne néo-libérale dans les transports ? août.2005
- Gaspe N°21.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Le MRU : trois ministres (1944 - 1947) Première partie juin 2005
- Gaspe N°20.** Construire le service public du XXI^e siècle. Que reste-t-il de l'édifice du service public? janv 2005
- Gaspe N°19.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Deux Interviews II nov.2004
- Gaspe N°18.** Trois interviews de dessinateurs du ministère. Oct. 2004
- Gaspe N°17.** Pourquoi s'emparer de la notion de Compétence(s). . D'après les NOTE ÉCONOMIQUE N°82 Juillet - août 2004. Publication du Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales. Sept.2004
- Gaspe N°16.** Quel ministère pour demain 2ème partie.. . Modernisation ? Rénovation ? Réforme ? Refondation ? juil.2004
- Gaspe N°15.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. Deux Interviews I juin.2004
- Gaspe N°14.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004. . Des Ingénieurs des Ponts dans la résistance avril. 2004
- Gaspe N°13.** Mémoire du syndicalisme 1944 à 2004 Présentation mars.2004
- Gaspe N°12.** Forum social européen 2003 janv. 2004
- Gaspe N°11.** Dossier "Europe" déc.2003
- Gaspe N°10.** Quel ministère pour demain? Territoires, réseaux, décentralisation, systèmes productifs oct. 2003
- Gaspe N°9.** O.M.C. A.G.C.S..... Des organisations internationales au service des multinationales. août 2003
- Gaspe N°8.** Quelques éléments sur la situation internationale.. juil.2003
- Gaspe N°7.** Spécial Femmes et retraites. Les différences de retraites entre hommes et femmes sont le reflet des inégalités dans la vie professionnelle et sociale. juin.2003
- Gaspe N°6.** Vers un service public européen? Document de la CES. avril.2003
- Gaspe N°5.** Spécial retraites L'avenir des retraites : un choix de société. Une priorité de mobilisation pour ATTAC. fév.2003
- Gaspe N°4.** Le management environnemental. fév.2003
- Gaspe hors série Europe.** Dossier sur l'Europe. oct.2002
- Gaspe N°3.** Expériences professionnelles. 3 femmes à l'Équipement (Interview). juil 2002
- Gaspe N°2.** Deux articles sur les salaires. Un article sur le métier de dessinateur juin 2002